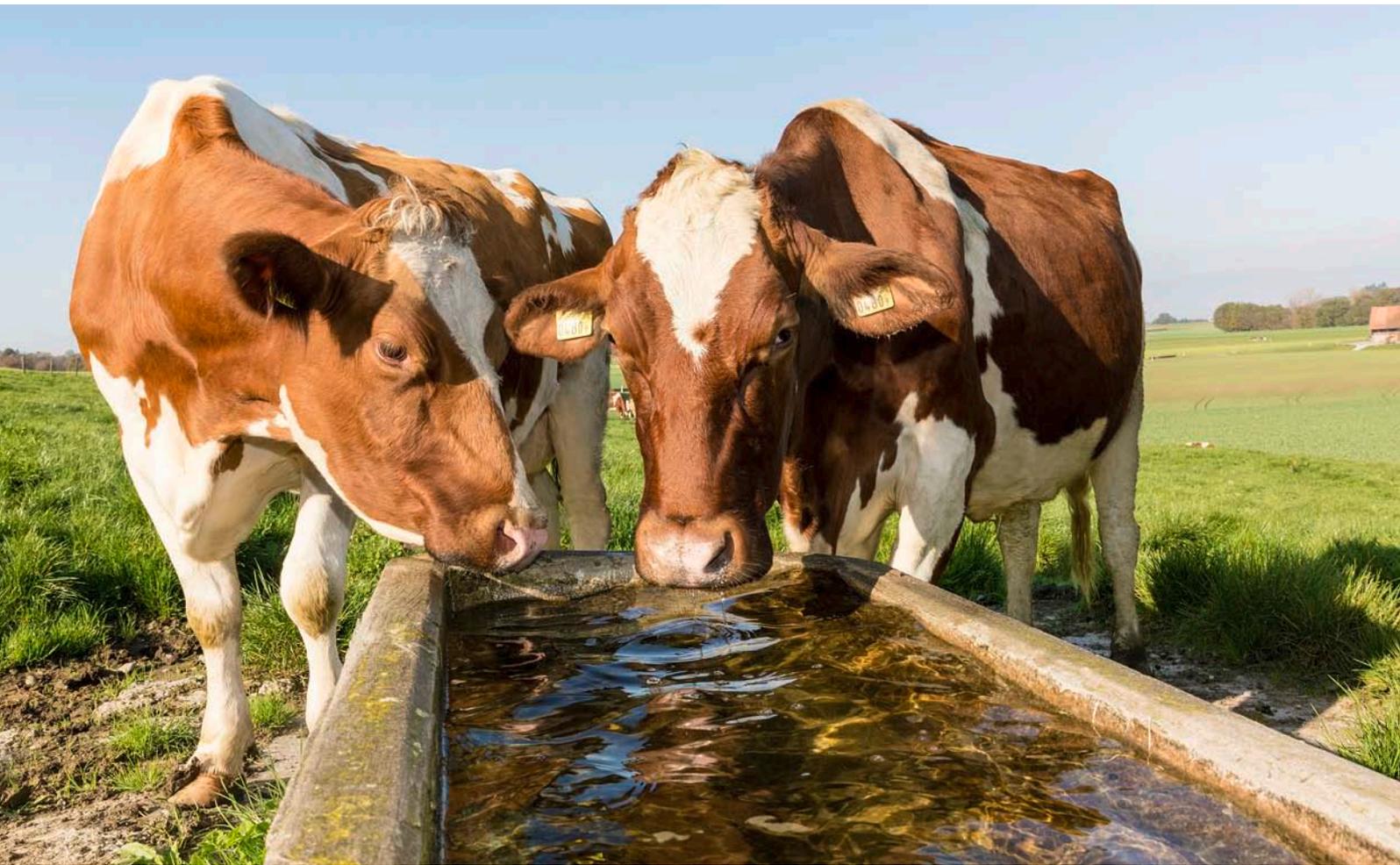


# Rapport annuel 2015

Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL





# Table des matières

---

**2** Les producteurs de lait mis à rude épreuve

---

**4** Économie et politique

---

**8** Politique agricole

---

**10** Marketing

---

**13** Organisation du marché

---

**14** Situation du marché et vente du lait

---

**15** Production laitière

---

**16** Transformation du lait

---

**17** Production fromagère

---

**18** Assemblée des délégués

---

**19** Journées régionales d'information

---

**20** Comité central

---

**22** Rapport financier: comptes annuels 2015

---

**26** Membres de la FPSL

---

**27** Composition des organes

---

**28** Organigramme de la FPSL

---

**29** Documentation: chiffres-clé

---

---

Contact et impressum

---

# Les producteurs de lait mis à rude épreuve

Pour les producteurs de lait, l'année 2015 aura été synonyme de défis majeurs. Elle a été tout entière marquée par l'abandon du taux plancher entre le franc suisse et l'euro en janvier 2015. Il en a résulté une pression sur les prix et un recul sensible des ventes, tant en Suisse que sur les marchés d'exportation, ces répercussions étant renforcées par la situation internationale de l'économie et du marché laitier. La Fédération des Producteurs Suisses de Lait (FPSL) a adapté ses activités à cette nouvelle donne. Un autre défi considérable réside dans le cadre politique, qui doit être amélioré en faveur des producteurs de lait.

Lorsque, le 15 janvier 2015, nous nous sommes rendus à l'ouverture de la Semaine verte internationale, nous avons trouvé un autre monde à notre arrivée à Berlin que celui que nous avons laissé à Zurich. À la suite de l'abandon du taux plancher de l'euro par la Banque nationale suisse (BNS), l'euro avait chuté brutalement de 1,21 franc à moins d'un franc durant notre bref voyage. Tout le monde avait immédiatement compris ce que cela signifiait pour l'économie laitière suisse, en particulier pour les exportations vers la zone euro. Aussi la joie de voir la belle délégation du secteur agroalimentaire suisse à ce salon mondial a-t-elle été complètement assombrie par les préoccupations concernant les conséquences de la décision de la BNS.

Cette décision, que nous avons dû accepter bon gré, mal gré, a mis l'économie laitière suisse à rude épreuve jusqu'à aujourd'hui. Même si la situation monétaire s'est un peu détendue par la suite, les effets se font toujours sentir. Sur la base de l'évaluation du marché, il a fallu trouver, dans chaque segment, le bon équilibre entre baisses des prix et risque de recul des ventes et de pertes de parts de marché. Au final, la perte de compétitivité due au taux de change nous a coûté plusieurs centimes dans le prix du lait sur toute l'année.

## **Forte pression sur les prix**

Parallèlement aux effets du taux de change, le marché mondial du lait a lui aussi connu une évolution très négative. Il a été fortement déséquilibré par le recul des ventes, dû notamment à l'embargo russe, et par la forte augmentation de la production à la suite de l'abandon des quotas laitiers dans l'Union européenne (UE). En conséquence, la tendance à la baisse des prix, observée depuis l'été 2014, s'est poursuivie et même accentuée. Tous ces signes inquiétants annonçaient un recul des ventes dans des segments importants et une pression considérable sur les prix, qu'il a bien fallu supporter en Suisse également.

## **Une approche réaliste: regrouper les mesures**

La segmentation du marché laitier, le maintien du prix indicatif A et les mesures de stabilisation du marché prises grâce aux contributions des producteurs et à LactoFama ont permis d'éviter que les prix du lait ne baissent encore de plusieurs centimes. On le voit: ce ne sont pas des activités et des mesures séparées qui apportent de la stabilité et un allègement. Pour obtenir un résultat positif, il est au contraire décisif de bien coordonner les différents instruments possibles et réalisables.

Dans ce contexte, une mesure essentielle a été la campagne «Swiss milk inside», menée avec grand succès par le département Marketing Swissmilk. Cette action a permis d'inciter les consommateurs à acheter du lait et des produits laitiers suisses et de les informer sur les atouts de la provenance suisse.

## **Étroite dépendance internationale**

Les prix du lait de centrale ont parfois chuté à leur niveau d'il y a 50 ans, alors que les prix du lait bio et des principales spécialités fromagères au lait de non-ensilage se sont bien maintenus. Cela dit, dans le cas de diverses variétés fromagères, il a fallu «payer» le maintien des prix par une baisse des ventes, en particulier à l'exportation. Dès lors, les inévitables limitations de la production ont entraîné une augmentation des quantités de lait écoulées sur d'autres canaux. Cette situation a montré clairement à quel point le marché suisse du lait est dépendant du marché de l'UE et des taux de change, à la différence de la plupart des autres secteurs de l'agriculture suisse.

## **La quantité de lait reste trop élevée**

Même si la quantité de lait commercialisée en 2015 a été inférieure de 1,5% à celle de l'année précédente, elle est restée supérieure de plusieurs pour cent au volume qui serait approprié au vu du recul des ventes. Quand bien même il serait souhaitable, dans une telle situation, de réduire davantage la quantité de lait, les instruments nécessaires à cet effet n'existent plus depuis la suppression du contingentement laitier! Une gestion efficace des quantités sur le plan national exigerait que des décisions soient prises en ce sens à une large majorité et que la Confédération les déclare obligatoires aussi pour les non-membres. Or, à l'heure actuelle, les producteurs ne parviennent pas à trouver un dénominateur commun à ce sujet et les majorités politiques – et donc la volonté de la Confédération – font défaut.

### Les producteurs souffrent de la PA 2014–2017

Ces dernières années, les décideurs politiques ont exposé le marché du lait aux forces économiques internationales à travers l'accord de libre-échange fromager avec l'UE et la fin de la limitation des quantités par l'État. Comme si cela ne suffisait pas, les paiements directs de nombreux producteurs de lait ont baissé, parfois massivement, avec la Politique agricole 2014–2017 et la suppression des contributions liées aux animaux. Si l'on veut empêcher qu'à moyen terme, la production laitière disparaisse non seulement de certains villages, mais aussi de régions entières, il est indispensable d'améliorer rapidement les conditions-cadre de ce secteur de production important et adapté aux conditions locales de la Suisse.

### Nous avons besoin de meilleures conditions

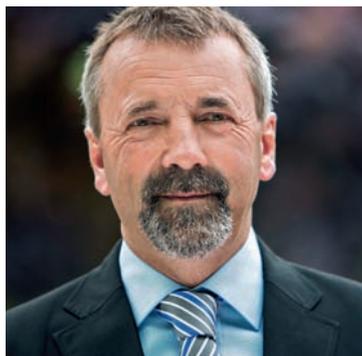
Une étape importante dans ce sens sera la réglementation remplaçant les contributions à l'exportation versées au titre de la «loi chocolatière». Il faut une solution praticable qui garantisse le maintien à long terme de ce segment

très important pour l'économie laitière suisse. Mais il faut aussi apporter des corrections substantielles à la structure des paiements directs, en faveur de l'agriculture de production et des exploitations qui contribuent à la sécurité alimentaire. Enfin, il est urgent de réduire les charges administratives des chefs d'exploitation, de même que les coûts de production.

Le lait suisse a de l'avenir, nous en sommes profondément convaincus malgré la situation actuellement difficile. Mais il faut bâtir cet avenir en créant des conditions favorables et en améliorant le cadre politique. C'est pourquoi nous continuerons de nous engager de toutes nos forces pour une production suisse et pour nos producteurs de lait.



Hanspeter Kern  
Président de la Fédération des PSL



Kurt Nüesch  
Directeur de la Fédération des PSL



# Économie et politique

Après l'abandon du taux plancher entre le franc et l'euro, la Fédération des Producteurs Suisses de Lait s'est surtout engagée pour la stabilisation du marché intérieur. La segmentation et les mesures d'allègement du marché ont permis d'empêcher que les prix ne reculent davantage.

## Levée du taux plancher entre le franc et l'euro

Le 15 janvier, la Banque nationale suisse a levé le taux plancher du franc face à l'euro. Le taux de change a chuté immédiatement, passant de 1,21 franc à moins de 1,00 franc, puis il s'est rétabli lentement, tendant vers 1,10 franc au cours de l'année. En moyenne, il s'est élevé à 1,07 franc en 2015. Par le seul fait de la baisse du taux de change, le prix du lait a subi dans l'UE une diminution équivalant à 4,5 centimes, dans un contexte où de nombreux produits laitiers suisses sont en concurrence avec des produits européens.

Auparavant, les facteurs négatifs s'étaient accumulés sur le marché du lait: chute massive des prix sur les marchés mondiaux et européens en raison d'une production mondiale élevée face à une faible demande; niveau record des livraisons de lait en 2014 aussi en Suisse.

Les interprofessions fromagères (Gruyère, Emmentaler, Appenzeller, etc.) ont réagi en augmentant les prix en euros, en développant la promotion des ventes et en limitant la production. Ces mesures ont permis d'atténuer la pression sur les prix des variétés fromagères et du lait de non-ensilage. Les prix du lait de centrale étaient pour leur part déjà fortement sous pression depuis octobre 2014. La situation s'est encore aggravée avec l'abandon du taux plancher et les faibles prix à l'étranger, en particulier pour le lait de centrale. Dès lors, la FPSL a pris diverses mesures et s'est fortement engagée pour empêcher des baisses de prix inutiles en Suisse.

## Segmentation de l'IP Lait

Le comité de l'Interprofession du lait (IP Lait) a décidé fin février 2015 de ne pas modifier le règlement relatif à la segmentation et le contrat type. Les propositions concernant une simplification des processus administratifs n'ont pas réuni de majorité. La FPSL s'est toujours engagée pour une application systématique de la réglementation en vigueur.

En décembre, le Conseil fédéral a renouvelé jusqu'à fin 2017 la force obligatoire générale pour le contrat type et la segmentation, à la demande de l'IP Lait.

En février, l'IP Lait s'est penchée sur le caractère facultatif du lait C et s'est accordée sur la déclaration suivante: l'idéal serait de pouvoir prendre une décision chaque mois, mais dans la pratique, une sécurité de planification sur le plus long terme est nécessaire pour tous les acteurs. Le caractère facultatif de la livraison de lait C doit être évalué à la lumière de cas limites.

Les principes suivants ont été fixés:

- Si, au terme de l'année, il est possible de prendre une décision commune sur la livraison de lait C pour toute l'année suivante, le caractère facultatif est donné.
- Si la livraison de lait C est une condition pour la livraison de lait A et B, le caractère facultatif n'est pas donné («contrats léonins»).

## Possibilités et limites de la segmentation

Les attentes face à la segmentation dépassent parfois le contenu et les possibilités de cet outil. En vue de l'assemblée des délégués de l'IP Lait, la FPSL a donc diffusé des informations sur les possibilités et les limites de la segmentation. L'objectif de la segmentation est de renforcer la valeur ajoutée du lait sur le marché suisse pour tous les acteurs de la filière. Le segment C concerne les quantités de lait excédentaires qui doivent être exportées dans leur totalité sans soutien financier de l'État. Le contrôle, basé sur une comparaison entre les quantités de lait à l'achat et à la transformation, ne peut être effectué qu'avec un certain décalage dans le temps. Le respect systématique des règlements relatifs à la segmentation de l'IP Lait permet au producteur de savoir comment s'est déroulé le processus de transformation du lait.

Les prix indicatifs de l'IP Lait ne sont pas contraignants. Ils sont appliqués lorsque le marché est en équilibre. Dans la pratique, on ne livre du lait C que si l'on ne dispose pas d'une meilleure option. On peut envisager une «fixation judicieuse des prix» (B-) si l'on cherche à mettre en valeur du lait qui ne peut être écoulé dans les segments A et B ordinaires. Une obligation de livrer du lait C serait contraire au caractère facultatif de ce segment. Si la graisse lactique reste dans le pays, elle pèse sur l'ensemble du marché (segments A et B) à long terme.

Même une mise en œuvre correcte et conforme de la segmentation ne permet pas de gérer efficacement la quantité de lait en Suisse.

## Activités de LactoFama

Créée en 2014, la société LactoFama AG (ci-après LactoFama) a de nouveau été active en 2015 en raison de la situation du marché. De février à fin mai 2015, LactoFama a acheté 71,7 millions de kilos de lait C à ses actionnaires sur une base volontaire; cette quantité s'est répartie de la manière suivante:

- 69,6 millions de kilos de lait C PER et
- 2,1 millions de kilos de lait C bio.

À la suite du changement inattendu intervenu le 15 janvier 2015 sur le marché monétaire, de grandes quantités de lait ont été mises sur le marché en peu de temps, en particulier du lait de restriction supplémentaire provenant des fromageries (de toutes les grandes variétés). C'est pourquoi LactoFama a été active très tôt et à large échelle.

Le lait C a été transformé par les entreprises suivantes:

- Emmi Schweiz AG: 28,8 millions de kilos
- Cremo SA: 24,4 millions de kilos
- Hochdorf AG: 18,5 millions de kilos

Le lait C PER a été transformé en crème (40% de matière grasse), en beurre (82%) et en matière grasse lactique à tartiner (74%). Le lait C bio a été transformé en beurre (82%) et en matière grasse lactique à tartiner bio (74%). Le lait C acheté correspond à une quantité de matière grasse lactique d'environ 3635 tonnes de beurre (82%).

La «matière grasse lactique C» a été exportée en continu à partir de février 2015. À fin juillet 2015, la matière grasse lactique du lait C de LactoFama avait été exportée en totalité (964 tonnes d'équivalents-beurre sous forme de crème, 2672 tonnes sous forme de beurre ou de matière grasse lactique à tartiner). Pour la protéine, la même règle s'applique: les exportations doivent intervenir dans les deux mois après réception du lait.

LactoFama a fixé le prix du lait C (PER) chez les actionnaires (prix d'intervention) de manière à pouvoir réaliser l'allègement du marché visé.

Au niveau de la production, cela a entraîné une baisse du prix du lait, sans toutefois inciter à la production. Parfois, cela a également eu pour conséquence la centrifugation du lait excédentaire et l'écoulement de la crème dans la production normale de beurre pour le marché intérieur, en lieu et place de la mise en valeur et de l'exportation par LactoFama.

## Finances et encaissement

LactoFama a procédé directement à l'encaissement auprès des actionnaires (0,10 ct./kg).

En dehors du cercle des actionnaires, la FPSL et ses membres régionaux ont déployé de gros efforts pour assurer l'encaissement. Les mesures mises en œuvre par LactoFama en 2015 étaient basées sur des décisions démocratiques, d'une part celles des actionnaires de LactoFama, d'autre part celles de l'assemblée des délégués de la FPSL de novembre 2014 concernant le financement (136 voix pour, 10 voix contre et 4 abstentions).

## Prix indicatif A maintenu en 2015

Dans la situation exceptionnelle de 2015, les activités de LactoFama ont contribué à un allègement saisonnier du marché de la matière grasse lactique à brève échéance. Cela n'aurait pas été possible sans transparence pour le lait C. Indirectement, LactoFama a contribué à ce que le prix indicatif A de l'IP Lait soit maintenu à 68 centimes en 2015. En cas de décision négative, le prix du beurre du commerce de détail aurait inéluctablement chuté dans toute la Suisse. Sans les mesures de LactoFama, les stocks de beurre auraient théoriquement dépassé 9000 tonnes à la fin de la semaine 23 (2015) et la pression sur les prix de la matière grasse aurait augmenté en conséquence.

## Évolution des prix à la consommation

Les Suisses dépensent à peu près 10% de leur revenu pour les denrées alimentaires. Concernant la question du tourisme d'achat et de la protection à la frontière, la FPSL a examiné l'évolution suivie par les prix des denrées alimentaires au cours des dernières années. Ils sont soumis à des fluctuations relativement fortes pour différentes raisons: fluctuations dues aux conditions météo lors de la récolte, marchés cycliques (cycle du porc), variation des taux de change lors d'importations, notamment. Les consommateurs suisses ont dû payer jusqu'à 9,3% de plus (année 2008) qu'en 2000 pour les denrées alimentaires, comme le montre le graphique ci-dessous. En 2012, les prix sont descendus à 103,4% de la valeur initiale, puis ils sont remontés à 105,6% jusqu'en 2014, pour baisser de nouveau en 2015 et atteindre 104,8%. Durant la même période, le renchérissement global était de 107,0%.

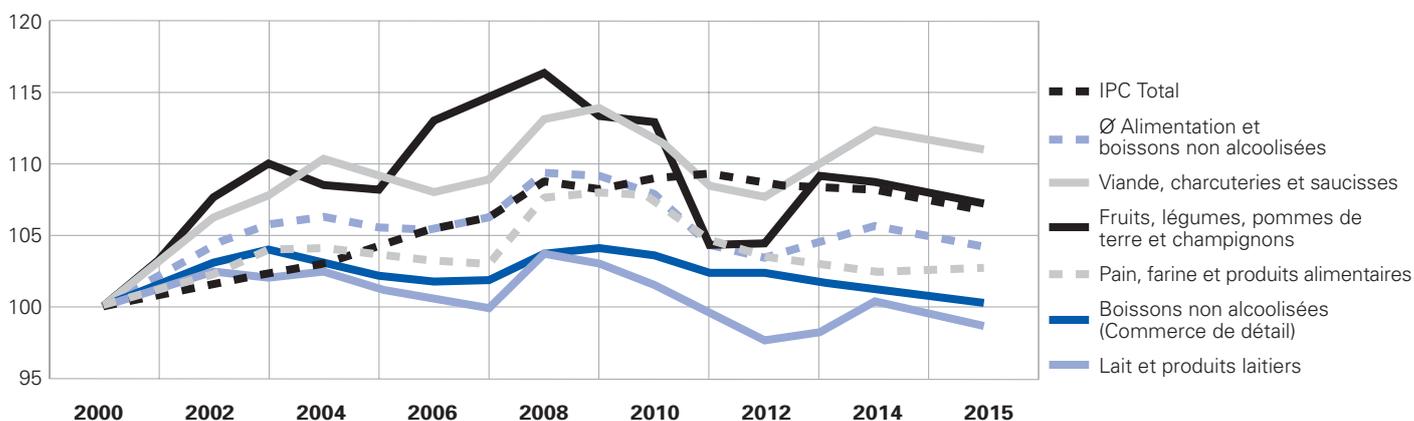
## Lait et produits laitiers bon marché

Dans les groupes de produits «viande et produits carnés» et «fruits et légumes», les prix à la consommation ont connu une hausse supérieure à la moyenne. C'est dans la catégorie des fruits et légumes que les pics et les creux sont les plus importants.

On peut aussi observer plusieurs hausses et baisses des prix dans le groupe «lait et produits laitiers». Dans l'ensemble, les prix à la consommation du lait et des produits laitiers sont restés relativement stables. Ce groupe présente un renchérissement inférieur à la moyenne des denrées alimentaires. Les prix à la consommation des produits laitiers sont un peu inférieurs en 2015 à ceux de l'année 2000 (-1,0%). On a pu observer de légères augmentations des prix en 2008 et en 2014. Simultanément, les prix étaient aussi plus élevés dans les pays voisins. Ces chiffres montrent clairement que, sur le plan des prix, les produits laitiers sont soumis à une forte concurrence étrangère à travers la pression des importations.

Une partie des produits laitiers est importée et le marché du fromage est libéralisé avec l'UE depuis 2007. Par conséquent, les prix à la consommation dépendent étroitement de l'évolution des prix dans les pays environnants et du taux de change entre le franc et l'euro.

## Indice des prix à la consommation (IPC) Alimentation 2000 – 2015 (indexé, année 2000 = 100)



Source: Office fédéral de la statistique

### Forum du lait 2015: défis à venir

Les interdépendances au niveau mondial et les évolutions possibles représentent un grand défi pour l'économie laitière suisse. Tel était le thème du 5<sup>e</sup> Forum du lait de la FPSL, organisé le 20 novembre à Lucerne, soit le jour de l'ouverture de la foire Suisse Tier. Les intervenants étaient Erhard Richarts, de l'ife à Kiel, Carlos Martín Òvilo, de la Commission européenne à Bruxelles, et Matteo Aeppli, de l'EPF de Zurich.

Les intervenants se sont notamment référés à deux accords de libre-échange internationaux. Le Partenariat transpacifique (TPP) a été signé en 2015 et sera ratifié par les États concernés dans les prochaines années. Le TPP représente la plus grande zone de libre-échange, avec 40% du commerce mondial. L'accord sur le TPP accroît la pression sur l'UE en vue de la conclusion du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP). Les trois experts ont souligné que la volatilité ne diminuerait pas à l'avenir sur le marché mondial, que la demande mondiale en produits laitiers croîtrait à moyen terme et que la Suisse devrait probablement se rattacher, le cas échéant, à une zone de libre-échange entre l'UE et les États-Unis.

### Suppression du soutien à l'exportation: tirer parti du délai transitoire

Contrairement à d'autres pays, la Suisse n'a pas défendu jusqu'au bout ses intérêts agricoles à la conférence de l'OMC à Nairobi en décembre. La compensation de la différence de prix des matières premières appliquée en vertu de la «loi chocolatière» doit être abandonnée d'ici à fin 2020. La FPSL et la branche s'étaient engagées en toute occasion pour le maintien de la réglementation actuelle de la «loi chocolatière». Il n'était toutefois pas à exclure que cette forme de soutien à l'exportation soit tôt ou tard menacée de disparaître. Pourtant, la légèreté avec laquelle la Suisse a abandonné sa position a été plutôt surprenante, étant donné que, dans d'autres pays, différentes formes de soutien aux exportations sont encore tolérées, avec des concessions minimales.

Cette décision aura, à moyen terme, un impact économique non négligeable sur le secteur laitier. Quelque 250 millions de kilos de lait ont été écoulés dans le cadre de la «loi chocolatière» en 2015. D'ici à la ratification des décisions de l'OMC, il s'agit de mettre en place des mesures équivalentes visant à empêcher des atteintes durables à la place économique et à la production laitière suisses.

D'autres dossiers sur: [www.swissmilk.ch](http://www.swissmilk.ch) > Producteurs de lait > Politique > Prises de position



Les participants à la table ronde du Forum du lait 2015 ont discuté les défis à venir pour l'économie laitière suisse.

# Politique agricole

Selon les réponses à l'enquête sur la Politique agricole 2014–2017, la production de denrées alimentaires est moins soutenue par la politique agricole. Les charges administratives très élevées et les contrôles méticuleux sont pesants. Les coupes prévues dans le budget agricole 2016 ont été évitées de justesse et le crédit alloué à la «loi chocolatière» a été défendu avec succès.

## Enquête sur la politique agricole

La FPSL et l'USP ont mené ensemble une enquête sur la politique agricole au printemps 2015. Les résultats peuvent se résumer comme suit:

La représentativité des réponses est satisfaisante à bonne. Ce sont plutôt des grandes exploitations (SAU, UGB) qui ont participé. Les agriculteurs tiennent au maintien de la production. Ils sont nombreux à avoir l'impression qu'elle perd en importance et à craindre que l'augmentation des incitations en faveur de l'extensification et de l'écologie ne freine la volonté de produire.

En moyenne, la politique agricole est jugée insuffisante, tant sur le plan général que dans les questions détaillées. Souvent, les réponses expriment la grogne et les critiques générales des agriculteurs. Cela dit, la dispersion des réponses est grande et la satisfaction est étroitement corrélée avec les modifications des paiements et la zone d'exploitation principale. Dans les zones de montagne élevées, l'évaluation de la politique agricole est presque entièrement satisfaisante à positive.

## Lourdes tâches administratives

Les aspects suivants sont fréquemment critiqués:

- Les tâches administratives.
- Des informations insuffisantes et incomplètes.
- L'incertitude concernant les exigences, en particulier pour les contributions à la qualité du paysage (CQP) et la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH).
- Un temps d'adaptation trop court.
- Le déclin de la rentabilité et de la compétitivité en raison d'une baisse des prix associée à une hausse des coûts due, entre autres, à la PA.
- Les CQP sont mal acceptées. Il est difficile, voire impossible d'expliquer les différentes mesures à des tiers; les objectifs ne sont pas clairs. Les critiques dénoncent surtout les lourdes tâches administratives et la grande charge de travail pour l'élaboration du projet.

L'enquête portait aussi sur les prévisions des exploitants par rapport à la politique agricole et sur les changements qu'ils pensaient entreprendre:

- La plupart des exploitants s'attend à une baisse des paiements directs et des revenus.
- Près de 30% d'entre eux se voient contraints de développer leur activité accessoire non agricole.

- De nombreuses exploitations n'ont pas entrepris d'adaptations spécifiques à la suite de la nouvelle politique agricole.
- À long terme, beaucoup d'exploitants ont l'intention de réduire l'utilisation d'engrais, de produits phytosanitaires et de concentrés.
- Ils sont 11% à vouloir s'engager dans une coopération au cours des cinq prochaines années (collaboration interentreprises, cercle de machines, échange de branches de production, etc.). Un quart des exploitants envisagent une telle possibilité.
- S'agissant de la PLVH et des CQP, le potentiel est déjà en grande partie épuisé. Au vu des réponses à l'enquête, il ne faut pas s'attendre à ce que la participation à ces deux programmes augmente encore beaucoup.
- Quant à la promotion de la biodiversité, les niveaux de qualité élevés et la mise en réseau, en particulier, devraient encore connaître une certaine affluence.
- Il reste aussi du potentiel dans les programmes relatifs à l'efficacité des ressources.

Près de 60% des sondés souhaitent plus de stabilité dans la prochaine période de la politique agricole. Un peu plus de 30% aimeraient des modifications accélérées avec les adaptations nécessaires.

## Nouvelles propositions de coupes des autorités

Le 28 août 2015, le Conseil fédéral a publié le budget 2016. Il a proposé des coupes de 70 millions de francs dans le budget agricole et de 2,1 millions de francs dans les fonds alloués à la «loi chocolatière».

Le 4 novembre 2015, le Conseil fédéral a en outre ouvert la procédure de consultation sur les enveloppes financières 2018–2021 destinées à l'agriculture, qu'il propose de réduire de 789 millions de francs. Le rapport et le communiqué de presse sont partiels sur le fond et provocateurs sur la forme. En voici un extrait: «Les réductions et la nouvelle répartition des moyens financiers fédéraux par rapport aux enveloppes financières précédentes pourront être absorbées par l'agriculture grâce à l'amélioration de la productivité qui se poursuivra au même rythme que jusqu'à présent. Les modélisations d'Agroscope montrent que le niveau de production sera maintenu, que le modèle de production de l'agriculture suisse ne subira que des changements mineurs d'ici 2021 et qu'une évolution acceptable sur le plan social est possible.»

La FPSL a fermement rejeté ces allégations partiales et infondées dans sa prise de position.

Le rapport ne contient pas de propositions en vue de réduire les prescriptions et les coûts (prix des facteurs de production) dans le domaine de l'agriculture.

### Grande manifestation sur la Place fédérale

Les coupes prévues dans les budgets et les enveloppes financières ont été l'élément déclencheur de la manifestation paysanne qui a eu lieu fin novembre 2015 sur la Place fédérale à Berne. Plus de 10 000 agriculteurs ont fait comprendre au gouvernement, dans une ambiance paisible, qu'un tel acte serait interprété comme un abus de confiance politique. Comme les producteurs de lait auraient été directement touchés par les réductions, la FPSL a soutenu activement la manifestation.

### Coupes budgétaires évitées

Une discussion contradictoire a été menée au Parlement lors du débat sur le budget agricole. Alors que le Conseil national rejetait les coupes proposées par le Conseil fédéral, une faible majorité les soutenait au Conseil des États. Finalement, lors de l'élimination des divergences, le Conseil des États s'est rangé à l'avis du Conseil national.

S'agissant de la «loi chocolatière», le Conseil fédéral a proposé un montant de 67,9 millions de francs pour 2016. En 2015, le montant accordé avait atteint 95,6 millions de francs, y compris un crédit supplémentaire. Le Parlement a mené une discussion intense à ce sujet également. Il a fallu une conférence de conciliation pour que le crédit de 94,6 millions de francs proposé par le Conseil national soit finalement accepté.

### Revendications de la FPSL

Dans ce contexte, la FPSL a adressé les revendications suivantes aux acteurs politiques:

- Les montants approuvés par le Parlement doivent rester au niveau des enveloppes financières pour la période 2014 à 2017. Les fonds alloués à la «loi chocolatière» doivent permettre un taux de remboursement de 85%.  
Les montants des suppléments (15 et 3 centimes) doivent absolument être maintenus. Ils ne doivent pas être réduits en raison de la hausse de la production. Il y a lieu de prévoir au moins 70 millions de francs par année pour la promotion des ventes.
- Au vu des défis à venir en matière de sécurité alimentaire, les réaffectations de fonds prévues au profit de l'extensification et de l'écologisation et au détriment de la production alimentaire s'avèrent nettement exagérées et doivent être corrigées en conséquence.
- Le programme SRPA doit comporter deux niveaux: sorties au pâturage (niveau 1) et détention au pâturage (niveau 2). Il faut augmenter nettement les fonds alloués aux contributions SRPA et SST pour les animaux consommant des fourrages grossiers.
- Les contradictions et les défauts parfois graves du programme PLVH doivent être corrigés. Une réorientation du programme vers le fourrage de base permettrait de donner suffisamment de place au maïs plante entière et à la betterave fourragère. Il convient de prévoir au moins 2800 et non pas seulement 1895 millions de francs pour les contributions au système de production.
- Contributions à l'efficacité des ressources: les mesures doivent être harmonisées et simplifiées autant que possible sur le plan administratif. Il n'y a pas lieu d'édicter de nouvelles prescriptions.
- Contributions à la qualité du paysage: il faut harmoniser les mesures et abaisser, le cas échéant, les montants des contributions. En aucun cas les moyens alloués à ce programme ne doivent augmenter.
- Il faut réduire la densité normative de la législation agricole en général et simplifier les tâches administratives.
- La marche forcée des autorités vers la réduction de la protection à la frontière est contraire à la Stratégie Qualité et au maintien de la production alimentaire indigène. Il faut cesser les analyses relatives à l'ouverture sectorielle de la «ligne blanche» et défendre les intérêts de l'agriculture lors de négociations pour des accords de libre-échange et des accords avec l'UE.
- Il y a lieu d'envisager une adaptation de la loi sur les douanes et du régime fiscal afin d'endiguer le tourisme d'achat.
- Des mesures sont à prendre pour réduire les coûts de production de l'agriculture.
- La FPSL rejette les mesures qui limitent davantage l'utilisation agricole des espaces réservés aux eaux.
- Dans le cadre de l'aménagement du territoire, les surfaces d'assolement doivent être maintenues. Pour l'agriculture, la préservation des prairies et des pâturages est tout aussi importante que celle des terres cultivables. Il faut pouvoir construire et rénover sans entraves les bâtiments nécessaires à la production laitière en zone agricole.

# Marketing

Une situation particulière exige des mesures particulières! 2015 fut une année exceptionnelle pour l'économie laitière, et Lovely a réagi aux défis inédits avec la campagne «Swiss milk inside». L'ambassadrice du lait et des produits laitiers suisses à qui tout réussit a réalisé encore bien d'autres activités. Ces mesures sont importantes pour entretenir une bonne disposition des consommateurs à l'égard du lait et pour que le lait et les produits laitiers soient perçus, à l'avenir aussi, comme des aliments de base sains et indispensables.

Des adaptations nécessaires à un contexte fortement modifié – qui a conduit à l'offensive exceptionnelle de promotion des ventes «Swiss milk inside» – et la poursuite de mesures à long terme ont été les deux points forts de l'année 2015. Celles-ci ont garanti la réalisation des objectifs principaux: renforcer la bonne image du lait, expliquer ses atouts pour la santé, créer de réelles incitations à la consommation, mettre en avant les avantages de la provenance suisse, réfuter les critiques et informer d'importants groupes cibles spéciaux.

## Swiss milk inside: des paroles aux actes

L'année 2015 a commencé par un coup de tonnerre: mi-janvier, la Banque nationale suisse supprimait le taux plancher entre le franc et l'euro. Les producteurs de lait ont été touchés de plein fouet, les effets négatifs se faisant rapidement sentir, notamment l'augmentation de la pression des importations et des achats transfrontaliers. Swissmilk a réagi vite en adaptant à court terme les mesures de promotion des ventes afin de lutter de manière ciblée contre ces dangers. Ainsi est née la campagne de promotion avec points à collectionner «Swiss milk inside», qui s'est déroulée de mai à décembre.

Sur une période d'environ quatre mois, quelque 130 millions d'emballages de lait et de produits laitiers ont porté un point autocollant. Les consommateurs pouvaient collectionner et échanger ces points contre de séduisants articles



L'envoi d'un sac avec des remerciements personnels visait à faire un geste contre le tourisme d'achat.



Du lait suisse? Naturellement! Mais pourquoi? Le magazine Swissmilk répondait à la question en détail.



de qualité au look suisse ou des bons pour des excursions. En juin, le magazine «Swissmilk inside» a été joint au «Coopération». Près de 2,6 millions de ménages ont ainsi reçu des informations sur les bienfaits du lait pour la santé, sur ce qui caractérise la provenance suisse et sur la promotion de collecte de points. En juillet, plus de 1,27 million de ménages des régions frontalières ont reçu un cabas pour les remercier personnellement de faire leurs achats en Suisse. Un concours de décoration de tasses pour les élèves est venu clore la promotion de façon sympathique. Des annonces, de la publicité au POS, des activités en ligne et des relations presse ont accompagné la campagne. Tout cela n'aurait pas été possible sans soutien, et il est réjouissant que beaucoup de partenaires importants de l'ensemble de la filière aient participé activement à cette mesure.

### Succès au rendez-vous

L'engagement en a valu la peine: la campagne a été très remarquée par la population, qui l'a jugée sympathique et crédible. Les commandes de primes, qui s'élèvent à plus de 120 000, ont largement dépassé les attentes et les objectifs de la campagne. Swissmilk est convaincu d'avoir stimulé la vente de lait et de produits laitiers suisses, sensibilisé les consommateurs à la provenance suisse, renforcé la place économique du pays, fait un geste contre le tourisme d'achat et consolidé les objectifs d'image et de connaissance du lait.



Articles pour les loisirs ou la cuisine, bons pour des excursions: l'éventail de primes était séduisant et varié. Les consommateurs ont participé activement à la promotion de fidélité, en témoignent les 120 000 primes envoyées.

Pour clore la campagne en beauté, les élèves pouvaient décorer une tasse, la faire fabriquer et recevoir ainsi une pièce unique.



**La Journée du lait à la pause: la fête des écoliers**  
 La Journée du lait à la pause est organisée en novembre depuis maintenant 15 ans. En 2015, 355 000 élèves ont savouré un verre de lait à la récréation. L'école de Corminboeuf (FR) a accueilli la grande fête avec brunch, parcours du lait et conférence de presse.

**La Journée du Lait: une fête nationale**  
 La Journée du Lait a toujours lieu en avril. Un concours d'affiches pour les écoles, une grande fête avec brunch, concert et remise des prix à Saint-Gall, ainsi que de nombreuses actions de producteurs de lait dans tout le pays ont à nouveau élevé le lait au rang de star nationale.



**Notre banque de recettes: le plus grand livre de cuisine de Suisse**  
 D'appétissantes recettes invitent à se mettre aux fourneaux. Swissmilk gère la plus grande base de recettes illustrées de Suisse et a inspiré plus de 310 000 gourmets avec le magazine culinaire LE MENU.

**Substituts du lait**  
**Le lait: compagnon de vie**

Elle est révelée, l'époque à laquelle on se marie que ce que le paysan avait produit et récolté auparavant, c'est un énorme choix de produits et d'alternatives apportés des quatre coins du monde. Dans les couloirs, il y a toute une industrie qui encourage à grand renfort de publicité à consommer des substituts de lait. Mais les boissons à base de soja et autres sont-elles des substituts valables du lait de vache?

**Concours**  
 À l'occasion de la Journée du Lait, Swissmilk organise un concours de recettes pour les enfants et les adultes. Les gagnants recevront un panier de produits laitiers et un diplôme. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 octobre 2015.

**Le lait, un ami**  
 Le lait est un aliment riche en nutriments essentiels pour la santé. Il contient des protéines, des vitamines et des minéraux. C'est pourquoi il est recommandé de consommer du lait tous les jours.

**Publicreportages: contre les idées reçues et la critique**

Le lait et les produits laitiers doivent sans cesse faire face aux critiques. La série d'articles publiés dans les magazines de Coop et de Migros en 2015 a corrigé les idées reçues en matière d'alimentation et répondu aux préjugés sur le lait et les produits laitiers; elle a atteint un large public.

**swissmilk**

**Alimentation saine**  
 Naturel et bon pour la santé

**Conseils pratiques pour l'alimentation du sportif**

- Ayez une alimentation saine et équilibrée: c'est la base de la performance sportive.
- Mangez des glucides complexes et des céréales complètes, des féculents, des pommes de terre, des légumes, de la salade et des fruits: ils sont les aliments de base du sportif!
- Complétez vos repas avec de la viande, de la volaille, du poisson ou des œufs, ainsi qu'un peu de beurre et d'huile de colza.
- Mangez et buvez quatre produits laitiers par jour, par exemple: un yogourt au petit déjeuner, deux verres de lait.

**swissmilk.ch:**  
**le lait suisse sur la Toile**  
 Pourquoi le lait est-il si précieux? Qu'est-ce qui distingue le lait suisse? Quelles nouveautés pour les producteurs? Pourquoi la vache ne porte-t-elle pas atteinte au climat? Avec plus de 15 millions de visites par an, notre site Internet est une mine d'informations. L'abonnement à la newsletter est indispensable!



**Événements: lait et humeur festive**  
 Des manifestations variées attirent jeunes et moins jeunes. Et que fait le lait? Il se mêle à la foule et va même au cinéma depuis novembre 2015. Swissmilk invite les jeunes femmes citadines à un «Ladies Morning» et les fait craquer pour le lait avec un savoureux brunch et un grand succès cinématographique du moment.

# Organisation du marché

Depuis que la Confédération s'est retirée du marché du lait, il appartient aux acteurs et à la branche d'améliorer la stabilité du système. En revanche, la Confédération soutient les mesures et les prescriptions de différentes organisations en les étendant aux non-membres (force obligatoire générale).

## Contrat type et segmentation

Chaque producteur de lait peut convenir librement des quantités avec son acheteur. En revanche, certains éléments du contrat type pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> acheteur revêtent un caractère obligatoire pour tous les acteurs. L'élément-clé du contrat type réside dans l'attribution du lait à une catégorie de produits en fonction du point de vente. Cette répartition par segments sert à stabiliser le marché suisse du lait. La segmentation se présente comme suit:

- Segment A: produits laitiers à forte valeur ajoutée (protégés ou soutenus), p. ex. lait de consommation, beurre, yogourt, lait transformé en fromage, sauf lait de centrale transformé en fromage (exportation).
- Segment B: produits laitiers à valeur ajoutée limitée ou soumis à une forte concurrence (non protégés et non soutenus), p. ex. séré, yogourt (exportation), poudre de lait écrémé (exportation), lait de centrale transformé en fromage (exportation).
- Segment C: produits servant à réguler le marché et ne bénéficiant d'aucune aide, p. ex. beurre (exportation), poudre de lait entier (exportation).

Des informations détaillées sur la segmentation sont disponibles sur le site de l'Interprofession du lait (IP Lait): [www.ip-lait.ch](http://www.ip-lait.ch). Cette répartition permet de différencier les prix en fonction des segments et d'optimiser ainsi la valeur ajoutée.

## Prix indicatif pour le lait du segment A

Le comité de l'IP Lait fixe le prix indicatif A selon le modèle suivant:

- Le prix indicatif est fixé trimestriellement par le comité. Il s'agit d'un prix franco rampe du transformateur, hors TVA.
- Il se réfère à l'indice du prix du lait de centrale de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) calculé en centimes tous les mois, franco rampe, hors TVA.
- D'ordinaire, le prix indicatif est adapté uniquement si la différence entre le prix indicatif en vigueur et le prix indicatif calculé est supérieure à 1,5 centime par kilo.
- Si le comité de l'IP Lait ne parvient pas à un accord, la moyenne du prix indicatif calculé pour les trois derniers mois à partir de l'indice du prix du lait de centrale s'applique automatiquement.

Le commerce de détail tient compte du prix indicatif pour déterminer les prix de vente. Il a fallu des efforts considérables en 2015 pour maintenir le niveau du prix indicatif A. Grâce aux succès obtenus par les producteurs lors des négociations au sein de l'IP Lait, les prix ont généralement été maintenus dans le commerce de détail après l'adaptation intervenue au 1<sup>er</sup> janvier. Autrement, le prix du lait de centrale aurait subi une pression accrue en 2015.

## Rappel des bases légales en vigueur

Les principaux outils de protection et de soutien prévus par la loi pour le marché suisse du lait sont:

- la protection douanière conforme à l'OMC, assortie de restrictions, pour le lait et les produits laitiers (sauf commerce du fromage avec l'UE);
- les suppléments pour le lait transformé en fromage et le lait de non-ensilage;
- les contributions à l'exportation de produits agricoles transformés ou «loi chocolatière»;
- la promotion de la qualité par le contrôle du lait;
- le soutien de la Confédération à la promotion des ventes (et le statut de force obligatoire générale pour les contributions des producteurs);
- les prescriptions générales concernant les contrats d'achat du lait;
- l'obligation d'enregistrer et d'établir des rapports.

En outre, l'accord de libre-échange fromager entre la Suisse et l'UE influe fortement sur le marché du lait.

## Emmentaler AOP: gestion des quantités

La force obligatoire générale pour la gestion des quantités de l'Emmentaler AOP est arrivée à échéance en mai 2015. Durant l'année sous revue, l'Emmentaler a fait face à un recul des ventes dans l'UE en raison de la force du franc, de l'embargo russe et de la pression accrue de l'offre qui en a résulté dans l'UE. Afin d'être en mesure de poursuivre sa stratégie haut de gamme, l'interprofession Emmentaler Switzerland a décidé en automne de demander de nouveau l'octroi de la force obligatoire générale au Conseil fédéral.

# Situation du marché et vente du lait

En 2015, le marché laitier suisse a été marqué par un faible niveau des prix. La pression sur les prix s'explique principalement par des prix bas à l'étranger et la force du franc face à l'euro. Si la production a baissé de 1,5% par rapport à l'année précédente, elle est restée élevée. La pression sur les prix a été nettement moins forte pour le lait de fromagerie.

## Prix du lait de centrale en baisse

Le prix standardisé producteur calculé par la FPSL pour une quantité annuelle de 180 000 kilos est descendu à 55,42 centimes jusqu'à fin 2015 (moyenne des douze mois précédents). Il faut remonter au milieu des années soixante pour trouver un prix si bas. Il est inférieur de près de 10 centimes au prix de l'été 2014.

Les raisons de cette évolution sont très variées:

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'IP Lait a baissé le prix indicatif A de 3 centimes et l'a fixé à 68 centimes en raison de l'évolution du marché.
- La suppression du taux plancher entre le franc et l'euro a fortement accru la pression sur le prix des produits des segments B et C. En raison du libre-échange fromager avec l'UE, de nombreux produits du segment A ont aussi été mis sous pression.
- Les livraisons de lait sont restées à un niveau élevé en Suisse. Par conséquent, la quantité de lait utilisée pour fabriquer des produits à faible valeur ajoutée a été plus grande.
- Au niveau mondial, les prix sont sur la pente descendante depuis le printemps 2014. De petites augmentations de prix en 2015 n'ont été que de courte durée. La suppression des quotas laitiers dans l'UE a entraîné une forte hausse de la production.

## Pression moindre sur les prix du lait de fromagerie

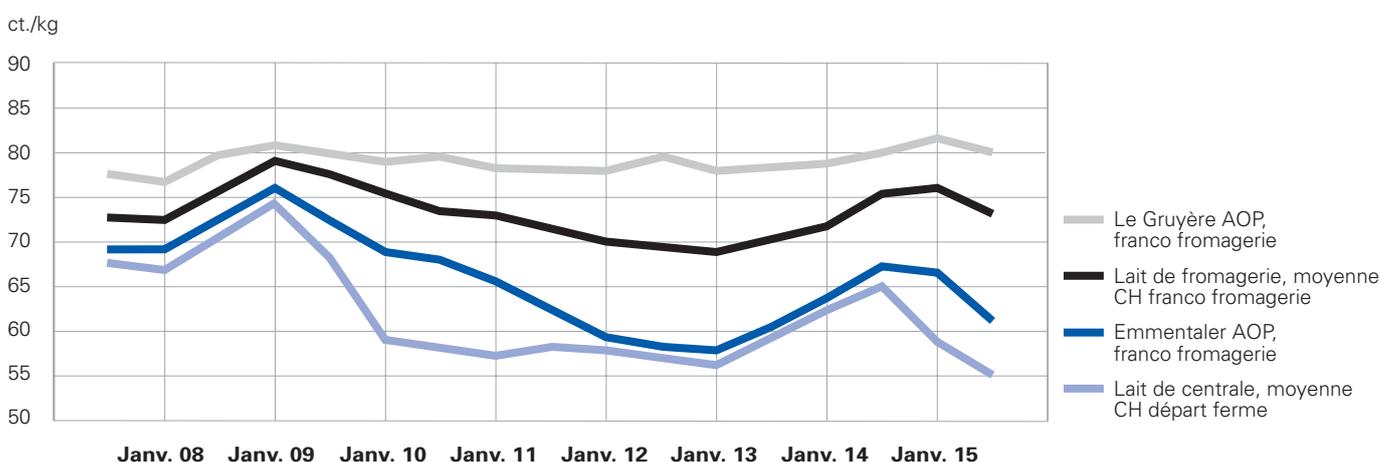
Après une année 2014 plutôt bonne, le lait de non-ensilage n'a pas non plus été épargné par la pression sur les prix en 2015. Franco fromagerie, le prix moyen était de 72,80 centimes. Avec une baisse de 3,31 centimes, le recul est nettement moindre que pour le lait de centrale. En 2015, le prix pour le Gruyère AOP était un peu inférieur à 80 centimes (sans la prime de non-ensilage de 3 centimes). La situation de l'Emmentaler AOP reste insatisfaisante: franco fromagerie, le prix était d'environ 61 centimes en 2015.

## Le commerce extérieur reste important

En 2015 aussi, le commerce extérieur de fromage, de produits laitiers transformés et de conserves de lait a joué un rôle-clé sur le marché du lait. Au total, 755 millions d'équivalents-lait entier (ELent.) ont été exportés tandis que 424,3 millions d'ELent. ont été importés; la balance commerciale présente donc un excédent de 330,6 millions d'ELent. (-41,0 millions ELent. ou -11,0% par rapport à 2014). Le volume d'exportation net s'est élevé à 9,5% de la production laitière suisse. La balance commerciale affiche une perte de production d'environ 1,2% pour la production laitière suisse.

Un recul marqué du volume d'exportation net des conserves de lait (-16,7 millions ELent.), des denrées alimentaires transformées (-15,5 millions ELent.) et de la graisse lactique (beurre et crème, -4,3 millions ELent. au total) a été observé. Le fromage reste sous pression. En 2015 aussi, les importations ont augmenté davantage (+5,3 millions ELent.) que les exportations (+3,3 millions ELent.).

## Évolution des prix du lait dans les segments sélectionnés (moyenne roulante sur 12 mois)



Source: Surveillance du prix du lait PSL

# Production laitière

En 2015, 21 765 exploitations ont produit 3 486 177 tonnes de lait au total, soit une baisse de 1,5% par rapport à 2014. Le nombre de producteurs a diminué de 3,7%. 2267 exploitations ont produit plus de 300 000 kilos de lait et fourni 31,3% du volume commercialisé.

## La production reste élevée

Durant l'année civile 2015, les producteurs de lait ont livré 3 486 177 tonnes de lait aux centrales et aux fromageries, soit une baisse de 54 355 tonnes ou 1,5% par rapport à l'année record 2014.

En 2015 aussi, la situation économique a été très tendue pour de nombreuses exploitations. Leur nombre a diminué de 832, soit de 3,7%.

En observant de plus près les quantités produites, on constate que:

- Le recul des livraisons s'est amorcé début 2015. Mais vers la fin de l'année, la tendance s'est inversée. Durant les mois de novembre et de décembre, la production laitière a de nouveau augmenté par rapport à l'année précédente.
- Les livraisons par vache ont été inférieures de 122 kilos (2%) à leur niveau de 2014. Cette quantité de lait est influencée par divers facteurs. La qualité des fourrages produits et la quantité de lait utilisée pour les veaux à l'engrais ont une grande importance.
- 1 118 389 tonnes de lait sont issues d'exploitations produisant sans ensilage. Cette catégorie a connu un recul plus important que la moyenne par rapport à 2014 (-23 596 t ou -2,07%). Au total, 32% du lait est issu d'exploitations produisant sans ensilage.

En revanche, 2 367 789 tonnes de lait proviennent d'exploitations avec ensilage, ce qui correspond à une diminution de 30 762 tonnes ou 1,28%.

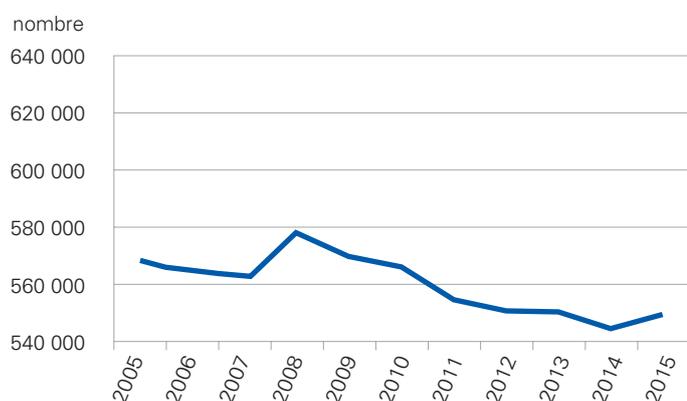
- 222 532 tonnes de lait sont produites par des exploitations bio, soit une hausse de 1688 tonnes ou 0,76%. La part de lait bio a ainsi atteint 6,38% de la production totale de lait.

## La métamorphose se poursuit

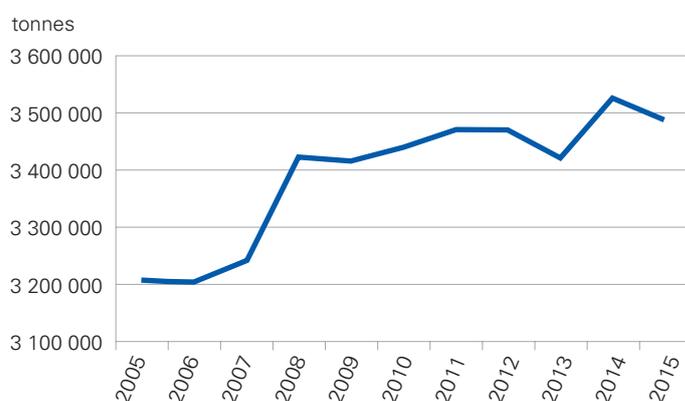
La production laitière poursuit sa métamorphose. 10,4% des exploitations (2014: 9,8%) produisent plus de 300 000 kilos de lait. Ces 2267 exploitations (2014: 2213) livrent aux transformateurs 31,3% de tout le lait commercialisé. Le nombre d'exploitations produisant plus d'un million de kilos est passé de 43 à 47 en 2015.

Bien que l'année passée, la quantité de lait produite par vache ait diminué, il faut s'attendre à ce que la tendance à la hausse des livraisons par vache se poursuive.

## Vaches productrices de lait commercialisé 2005 – 2015



## Transformation du lait: variation entre 2005 et 2015



Source: TSM Fiduciaire Sàrl

# Transformation du lait

Avec 41,9% de la quantité de lait transformée, le fromage est resté le champion des produits laitiers en 2015. Une comparaison entre 2011 et 2015 montre que les principales progressions sont le fait du fromage et du séré. La tendance à la baisse de la production de lait de consommation s'est poursuivie.

## Le fromage reste au 1<sup>er</sup> rang des produits laitiers

Durant l'année sous revue, 3 486 177 tonnes de lait ont été transformées en divers produits laitiers. La répartition de ce lait entre les différents groupes a peu varié par rapport à 2014. Avec 41,9% du volume transformé, le fromage reste le segment principal. On a transformé en fromage 19,6 millions d'équivalents-lait (EL) de moins que l'année précédente, soit une baisse de 1,3%. La production de fromage a toutefois progressé de 3475 tonnes ou 1,9% sur un an. Cette divergence d'évolution entre la quantité de lait transformé et de fromage produit s'explique en premier lieu par la forte augmentation de la production de fromage frais (notamment de séré). Le fromage frais contient moins de matière sèche que les autres catégories, et donc moins d'EL par unité de poids.

Au 2<sup>e</sup> rang, on trouve le beurre, qui représente 16,0% du lait transformé (-13,0 millions d'EL ou -2,3%). Il est suivi par le lait de consommation avec 11,3% (-13,3 millions d'EL ou -3,3%), les conserves de lait avec 10,3% (-22,6 millions d'EL ou -5,9%) et la crème de consommation avec 8,3% (+8,4 millions d'EL ou +3,0%).

Voici le total des quantités de produits laitiers fabriqués en 2015 (cf. pages 33 à 35):

455 368 tonnes de lait de consommation (-3,4%)  
 308 060 tonnes de produits au lait écrémé (+4,1%)  
 188 806 tonnes de fromage (+1,9%)  
 136 654 tonnes de yogourt (-1,3%)  
 106 458 tonnes de spécialités lactées (-1,3%)  
 70 461 tonnes de crème de consommation (+2,0%)  
 50 109 tonnes de poudre de lait et de lait condensé (-13,9%)  
 48 914 tonnes de beurre (-2,7%)

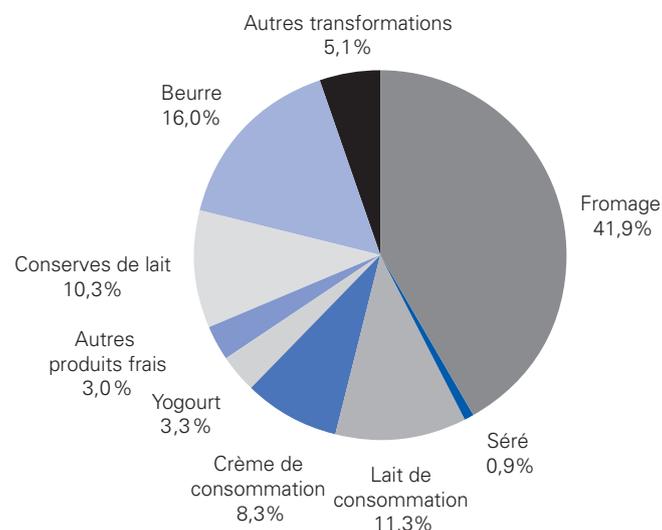
## Plus de fromage, moins de lait et de beurre

La comparaison avec 2011 révèle avant tout une augmentation du fromage et du séré. Entre 2011 et 2015, 18 millions d'EL supplémentaires ont été transformés en fromage, soit 1,7% de l'ensemble de la production laitière. La production de séré a augmenté de 15 millions d'EL.

Par contre, la production de lait de consommation affiche malheureusement une nouvelle baisse, de 24 millions d'EL par rapport à 2011, soit 0,7% de la production laitière. Le changement des habitudes alimentaires explique en grande partie ce recul.

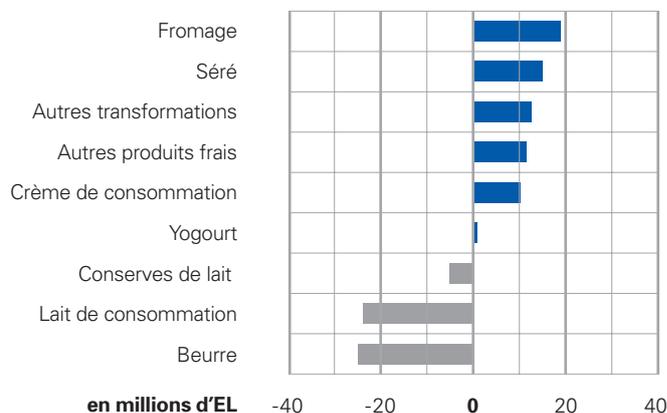
La production de beurre a également reculé de quelque 24 millions d'EL par rapport à 2011.

### Transformation du lait 2015



Source: TSM Fiduciaire Sàrl

### Transformation du lait: variation entre 2011 et 2015



Production supplémentaire: 14 millions d'EL ou 0,4%

# Production fromagère

Avec une production de 28 552 tonnes, Le Gruyère AOP a confirmé sa position de leader en 2015. Viennent ensuite la mozzarella (23 551 t), le séré (18 964 t) et l’Emmentaler AOP (18 843 t). Avec le Raclette Suisse®, ces variétés représentent 54,8% de la production totale de fromage.

## Mozzarella et Raclette Suisse® en progression

Le franc fort a aussi eu des effets sur la production fromagère. La situation difficile sur le plan des exportations a entraîné une baisse de la production du Gruyère AOP et de l’Emmentaler AOP. Malgré cela, Le Gruyère AOP reste le leader incontesté de la production fromagère. Grâce à une nouvelle extension de la production, la mozzarella a confirmé son second rang. Avec Le Gruyère AOP, l’Emmentaler AOP reste la principale variété à base de lait de non-ensilage. Ces deux variétés traditionnelles représentent ensemble 25,1% de la production fromagère suisse. Le Gruyère AOP et l’Emmentaler AOP, ainsi que la mozzarella, le séré et le Raclette Suisse®, tous trois produits avec du lait de centrale, représentent plus de la moitié – à savoir 54,8% – de la production fromagère suisse (cf. page 35).

## Nouvelle baisse pour l’Emmentaler AOP

Durant l’année civile 2015, les fromagers suisses ont produit au total 188 806 tonnes de fromage, soit 3475 tonnes ou 1,9% de plus qu’en 2014. La production de Gruyère AOP a diminué, passant à 28 552 tonnes (–868 t ou –3,0%). La production de mozzarella a pour sa part augmenté, totalisant 23 551 tonnes (+858 t ou +3,8%). Avec 18 964 tonnes, le séré affiche une forte progression (+4964 t ou +35,4%).

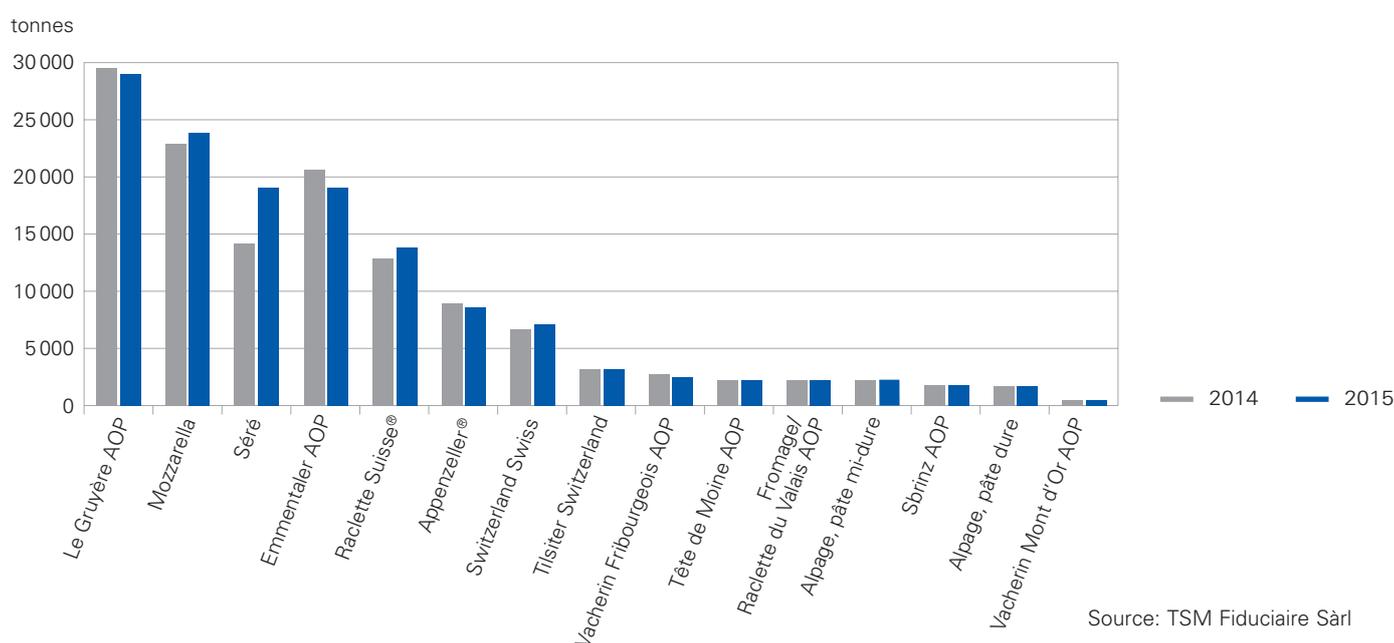
L’Emmentaler AOP a connu un nouveau recul, passant à 18 843 tonnes (–1416 t ou –7,0%). Après le recul de l’année précédente, le Raclette Suisse® enregistre une hausse en 2015 (13 629 t, soit +931 t ou +7,3%).

La production de Switzerland Swiss a continué sa progression. Avec une hausse de 264 tonnes (+4,0%) et une production totale de 6944 tonnes, il a consolidé sa place derrière l’Appenzeller® et devant le Tilsiter Switzerland. Durant l’année sous revue, environ 70% de la production de Switzerland Swiss a de nouveau été exportée.

Pour les autres spécialités fromagères, le bilan de la production 2015 est contrasté. Le Tilsiter Switzerland, le Vacherin Mont d’Or AOP et la Tête de Moine AOP affichent une légère croissance.

Quant à la production d’Appenzeller®, de Vacherin Fribourgeois AOP, de fromage d’alpage, de Raclette du Valais AOP et de Sbrinz AOP, elle est en recul.

## Production de variétés fromagères sélectionnées en 2014 et en 2015



Source: TSM Fiduciaire Sàrl

# Assemblée des délégués

Le 14 avril, les délégués de la FPSL se sont réunis en assemblée ordinaire. Ils se sont prononcés sur les objets statutaires et ont procédé aux élections générales pour la période 2015–2019.

## Assemblée des délégués ordinaire du 14 avril

Lors de l'assemblée des délégués (AD) ordinaire, les points principaux furent les affaires statutaires, les élections et des informations détaillées sur le marché du lait, sur la politique agricole et sur le marketing en faveur du lait. Les délégués ont approuvé les objets statutaires sans discussion, notamment les comptes annuels 2014 consolidés, et donné décharge aux organes.

## Élections générales

Pour ce qui est des élections générales pour la période 2015 à 2019, les délégués ont confirmé les membres actuels du comité central et nommé les nouveaux membres. Ont été élus au comité central de la FPSL: Ernst Bachmann (VMMO), Karl Häcki (VMMO), Thomas Hirsbrunner (BEMO) et Christophe Noël (FSFL). Alfred Preisig (VMMO) et Jürg Dummermuth (BEMO) viennent se joindre aux actuels suppléants du comité central.

Le président Hanspeter Kern et les deux vice-présidents René Vonlanthen et Ruedi Schnyder ont été réélus pour quatre ans, sans discussion.

## Décisions financières

Les délégués ont décidé que les organisations membres continueraient de prélever, par kilo de lait commercialisé par les producteurs affiliés, les contributions ci-après pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 30 avril 2016:

- fonds de marketing: 0,525 centime\*
- marketing générique pour le fromage suisse: 0,2 centime\*
- contribution à la stabilisation du marché: 0,35 centime\*\*
- défense professionnelle FPSL: 0,15 centime
- encaissement cotisation à l'Union suisse des paysans: 0,04 centime

\* Les contributions au Fonds de marketing de la FPSL et en faveur du marketing générique pour le fromage suisse bénéficient de la force obligatoire générale.

\*\* Décision de l'AD extraordinaire du 6 novembre 2014.

## Chemin long et sinueux vers une amélioration

Les producteurs suisses de lait doivent faire face à de très fortes contraintes économiques en raison des taux de change défavorables, de la nouvelle structure des paiements directs et de la pression exercée sur les prix du marché laitier. «Il s'agit de réduire les nuisances pour les exploitations de production laitière et l'économie laitière

suisse», a souligné le président de la FPSL, Hanspeter Kern, dans son discours d'ouverture. Face à cette situation, la FPSL, l'organisation faitière de tous les producteurs suisses de lait, a pris diverses mesures et formulé des revendications.

- La revendication adressée à la classe politique pour un crédit supplémentaire en faveur du fonds de la «loi chocolatière» a été nettement renforcée. Par ailleurs, les producteurs de lait attendent des moyens de promotion supplémentaires pour des mesures exceptionnelles dans le pays et pour promouvoir les exportations de fromage.
- La FPSL s'engage avec force auprès du commerce de détail et des transformateurs de lait contre des baisses inutiles de prix opérées «sur le dos des producteurs».
- Au sein de l'Interprofession du lait, les représentants de la FPSL se battent avec les autres producteurs pour une mise en œuvre claire et systématique des règlements relatifs à la segmentation des quantités de lait.
- La FPSL a décidé de poursuivre la mise en œuvre des mesures de stabilisation du marché au travers de la société LactoFama AG. Ces dernières permettent de retirer du marché le lait (C) mis rapidement à libre disposition, notamment par les fromageries (lait de restriction).
- Le marketing Swissmilk a lancé à court terme le projet «Swiss milk inside», qui doit sensibiliser les consommateurs et les inciter à l'achat de produits laitiers suisses.
- La situation générale montre encore une fois de manière impressionnante qu'une amélioration des conditions-cadre politiques pour une production laitière durable et adaptée aux conditions locales de la Suisse, pays d'herbe et de lait, est à moyen terme indispensable.

# Journées régionales d'information

Dans le cadre des journées régionales à Wangen an der Aare (BE), Illnau (ZH) et Fiez (VD), qui se sont déroulées du 16 au 18 novembre 2015, la FPSL a présenté aux participants l'état du marché et fait le point sur la situation politique. Organisées en lieu et place de l'assemblée des délégués d'automne, ces journées s'adressent aux délégués de la FPSL et aux décideurs.

Le comité central de la FPSL a décidé il y a deux ans de remplacer l'assemblée des délégués d'automne par des journées régionales d'information. L'objectif de ces réunions est de discuter de la situation politique, du marché et des principales activités de la FPSL.

## Manifestation paysanne à Berne

À chacune des trois réunions, un appel a clairement retenti en faveur du soutien des requêtes de l'Union suisse des paysans et d'une participation à la manifestation du 27 novembre 2015 sur la Place fédérale, à Berne, dans le but d'empêcher les coupes prévues dans les budgets de la Confédération destinés à l'agriculture.

## La Suisse liée aux marchés internationaux

Le choc monétaire n'a pas encore été digéré. L'appréciation du franc continue à peser sur les exportations de produits laitiers suisses en Europe et à accentuer la pression des importations. Ces effets sont encore aggravés par les difficultés auxquelles est confronté le marché européen, et il est peu probable que la situation se détende avant l'été 2016. Il importe donc pour les acteurs du marché de rester unis malgré des points de vue parfois divergents. C'est là un point essentiel si l'on entend mener à bien les

négociations du prix indicatif au sein de l'IP Lait et appliquer efficacement les mesures de stabilisation du marché.

## Cadre politique

Durant les années à venir, les producteurs suisses de lait devront faire face à trois défis majeurs:

- défendre la protection douanière;
- maintenir les fonds fédéraux alloués au budget agricole et à la «loi chocolatière» au niveau de 2015;
- parvenir à une répartition plus équilibrée des montants alloués à la politique agricole et obtenir une simplification sur le plan administratif.

## Excellents résultats pour Swiss milk inside

Le domaine du marketing générique pour le lait et les produits laitiers et les mesures importantes qu'il comporte ont été présentés aux représentants des producteurs de lait. Un fait réjouissant a par ailleurs été relevé, à savoir le grand succès remporté par la campagne «Swiss milk inside», lancée en réaction à l'abandon du taux plancher face à l'euro pour promouvoir la vente de lait et de produits laitiers de provenance suisse.



Les trois journées régionales à Illnau, Aarwangen et Fiez ont donné lieu à d'intenses échanges d'informations.

# Comité central

Le comité central de la FPSL a tenu huit séances ordinaires en 2015. Il a réagi à l'abandon du taux plancher entre le franc et l'euro par une offensive marketing. L'orientation stratégique de la Fédération et la politique agricole ont constitué les thèmes centraux de deux séminaires internes.

## 22 janvier: abandon du taux plancher

■ Le comité central mène un débat approfondi sur les conséquences de l'abandon du taux plancher entre le franc suisse et l'euro. La situation est très difficile pour les producteurs de lait et la branche se retrouve face à des défis considérables.

Les demandes d'ordre politique sont discutées et formulées concrètement avec les acteurs de la branche et l'USP avant d'être soumises aux autorités.

■ Budget de la Confédération pour 2015 et mesures: par un courrier adressé à Mme la Conseillère fédérale E. Widmer-Schlumpf, la FPSL demande que le crédit supplémentaire I soit adopté («loi chocolatière»).

L'abandon du taux plancher rend cette nécessité encore plus pressante.

■ Conséquences de la PA 2014–17: la FPSL participe à l'élaboration d'une enquête de l'USP en y ajoutant ses propres questions sur la production laitière.

Parallèlement, il est prévu d'effectuer des relevés auprès des organisations régionales de producteurs de lait.

## 11 mars: préparation de l'assemblée des délégués

■ Le marketing Swissmilk est chargé de la mise en œuvre d'une offensive marketing pour la promotion des produits laitiers suisses en réaction à l'évolution du cours de l'euro.

Les mesures de marketing et les fonds budgétaires 2015 décidés le 11 décembre 2014 sont partiellement adaptés et utilisés pour planifier et exécuter les mesures exceptionnelles liées au nouveau contexte.

■ Le comité central prépare l'AD de printemps. Il décide de proposer aux délégués d'approuver les comptes 2014 et le rapport annuel 2014.

■ Stabilisation du marché: encaissement et allocation de fonds LactoFama: le comité central prend connaissance de la situation et décide de débloquent de nouveaux moyens provenant du Fonds de soutien de la FPSL en faveur des mesures de LactoFama pour 2015.

■ Le comité central adopte diverses prises de position: stratégie nationale contre la résistance aux antibiotiques (StAR); révision partielle de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires (OMédV) et de l'ordonnance sur la publicité pour les médicaments (OpuM); révision de l'ordonnance sur la protection des eaux.

■ Le comité central approuve la prorogation de la force obligatoire générale pour les mesures liées à la campagne générique «Proches de vous. Les paysans suisses.» de l'USP pour le secteur de la production animale (hors lait commercialisé) incluant l'encaissement de la contribution au travers de la taxe sur les marques auriculaires prélevée par Identitas AG.

## 7 mai: enquête sur la PA 2014–17

■ Le comité central décide d'organiser un séminaire interne en septembre 2015 consacré à l'examen de la stratégie.

■ Enquête PA 2014–17: les résultats constitueront une base importante pour les revendications politiques. Il est prévu que l'USP rédige un rapport sur l'ensemble des réponses et que la FPSL rassemble les résultats des producteurs de lait.

■ Le comité central adopte une prise de position sur la révision de la loi sur l'aménagement du territoire.

■ Le comité central prend connaissance de l'état d'avancement des travaux concernant la mesure exceptionnelle «Swiss milk inside».

■ Le comité central nomme M. Reto Burkhardt nouveau chef de l'état-major Communication de la FPSL.

## 18 juin: poursuite de Profi-Lait

■ Le comité central discute de la situation du marché. Entre février et mai 2015, LactoFama a allégé le marché laitier de quelque 67,5 millions de kilos de lait C, soit de 3425 tonnes de beurre.

■ La prise de position de la FPSL sur le train d'ordonnances agricoles de l'automne 2015 est adoptée.

■ Le comité central approuve la poursuite de Profi-Lait, qui continuera à mettre plus fortement l'accent sur les besoins de la pratique professionnelle. Il affecte au cofinancement un montant de 50 000 francs par an pour la période de 2016 à 2019, à la charge du compte de la Fédération. L'OFAG et les autres organismes responsables cofinancent Profi-Lait à hauteur du même montant.

## 13 août: stabilisation du marché du lait

■ Le comité central discute de la situation actuelle du marché du lait. Il est informé de l'état actuel des mesures de stabilisation du marché (LactoFama) et de marketing («Swiss milk inside»).

■ Le comité central prend connaissance du fait que 94% des membres versent une contribution à la stabilisation saisonnière du marché. D'entente avec les organisations concernées, des discussions sont menées avec ceux qui n'en versent pas. Il s'agit pour les organisations membres de mettre au point une procédure aussi uniforme que possible pour tous les membres qui ne versent pas de contribution.

### **24 septembre: situation du marché et mesures**

- Séminaire interne du 1<sup>er</sup> septembre 2015: la synthèse des résultats et le résumé du séminaire sont adoptés. La segmentation est considérée comme importante, mais le système doit être amélioré. L'information des producteurs concernant le système est aussi un point important. Le prix indicatif A de l'IP Lait est notamment important vis-à-vis du commerce. Le thème «Influer sur la gestion de l'offre et des quantités» doit être approfondi par la direction.
- Le comité central mène un débat approfondi sur la situation prévalant sur le marché et décide de publier après sa séance un communiqué de presse intitulé: «Il faut profiter de la marge de manœuvre disponible pour améliorer le prix du lait!».
- Le comité central approuve la prise de position concernant la révision des ordonnances relatives à la loi sur les denrées alimentaires.

### **3 novembre: mesures de stabilisation du marché**

- Au lieu d'un deuxième séminaire interne, une rencontre avec le directeur de l'OFAG, Bernard Lehmann, sera organisée le mercredi 16 décembre 2015 pour discuter de l'orientation de la politique agricole.
- Mesures de stabilisation du marché/LactoFama: dans le cas où les actionnaires de LactoFama choisissent la variante de financement du 1.1 au 31.12.2016, un financement complémentaire courant du 1.5 au 31.12.2016 au minimum sera soumis à l'assemblée des délégués du 12 avril 2016. La décision définitive reste du ressort de l'assemblée des délégués de la FPSL.
- «Loi chocolatière»: au sujet de la Conférence ministérielle de l'OMC, toute la branche s'accorde pour affirmer qu'il faut maintenir la «loi chocolatière». Le comité central prend en outre connaissance des priorités concernant le débat sur le budget 2016 en faveur d'un crédit s'inscrivant dans le cadre de la «loi chocolatière».

### **9 décembre: approbation des budgets 2016**

- Le comité central prend connaissance des activités prévues en 2016 et approuve les budgets du marketing, du Fonds de soutien et de la défense professionnelle.
- Le comité central décide de libérer des fonds en faveur de mesures de stabilisation du marché (LactoFama) pour la période courant de janvier 2016 jusqu'à fin avril 2016, en application des décisions de l'assemblée extraordinaire des délégués du 25 novembre 2014.
- Mesures en matière de politiques agricole et économique: les intérêts communs des producteurs de lait seront présentés lors de la rencontre avec le directeur de l'OFAG, Bernard Lehmann, le 16 décembre 2015.
- Paramètres-clé pour l'achat de lait: le comité central approuve la convention révisée sur les modalités des contrats d'achat de lait.

### **Comité directeur**

Le comité directeur, fort de cinq membres, s'est réuni à trois reprises. Il a pris des décisions concernant les ressources humaines ou préparé des affaires pour le comité central; il a traité des objets relatifs aux placements et à la fondation de prévoyance de la FPSL et a préparé d'autres dossiers.

### **Commission «lait de fromagerie»**

La Commission «lait de fromagerie» s'est réunie à quatre reprises. Cet organe regroupe les intérêts des producteurs de lait de non-ensilage. Les décisions et mesures spécifiques aux variétés fromagères prises à la suite de l'abandon du taux plancher avec l'euro, la qualité du lait et du fromage, ainsi que les paramètres-clé communs des contrats d'achat de lait notamment ont constitué des thèmes importants.

# Rapport financier: comptes annuels 2015

Les comptes consolidés 2015 bouclent sur un résultat légèrement dans les chiffres rouges et sont donc conformes aux objectifs budgétaires. La perte consolidée, budgétée à -0,02 million de francs, atteint -0,04 million de francs.

Sur le plan opérationnel, le résultat d'exploitation (EBIT) des trois comptes partiels est, comme les années précédentes, nettement négatif, conformément au budget 2015. Le résultat opérationnel de -2,0 millions de francs obtenu en 2015 est inférieur au montant budgété de -1,5 million de francs. Le budget prévoyait une hausse des volumes de lait, mais c'est une baisse qui a été enregistrée.

La décision d'abandonner le taux plancher de 1,20 franc pour 1 euro, prise par la Banque nationale suisse (BNS) le 15 janvier 2015, a également été déterminante et demandait la mise en œuvre de mesures exceptionnelles. Au prix d'importants efforts, le marketing de la FPSL a rapidement mis sur pied la campagne «Swiss milk inside» avec pour but d'atténuer les effets de cette décision sur le lait et les produits laitiers suisses. Malgré la grande incertitude et les nombreuses inconnues liées à ce projet d'envergure, qui a finalement connu un succès retentissant, l'équilibre financier a pu être maintenu en permanence. L'OFAG a soutenu cette vaste campagne par une contribution supplémentaire extraordinaire.

Conformément à la décision prise lors de l'assemblée des délégués extraordinaire de la FPSL du 25 novembre 2014, une contribution à la stabilisation saisonnière du marché de 0,35 ct./kg de lait commercialisé est prélevée auprès des membres depuis décembre 2014. À fin décembre 2015, soit pour une période de 13 mois, les contributions facturées et encaissées s'élèvent à 11,2 millions de francs, compte tenu d'une «marge de sécurité». Le comité central de la FPSL a libéré 10,0 millions de francs pour 2015 sur la base de deux décisions. Dans les faits, 9,7 millions de francs ont été alloués aux mesures saisonnières de LactoFama AG. Le solde, à affectation liée, a été inscrit aux passifs du bilan avec un effet neutre sur le résultat.

Le résultat financier net de 1,2 million de francs a été atteint dans un contexte économique inhabituel avec, notamment, des taux d'intérêt négatifs. Il comprend la dissolution de réserves de fluctuation de valeur de 0,2 million de francs et les gains sur les cours réalisés sur la vente d'actions de 0,2 million de francs. Globalement, le résultat financier ne tient pas compte des gains non réalisés sur le cours des titres, mais des pertes non réalisées sur le cours des titres. Depuis 2012, les titres sont évalués selon le principe de l'imparité. Avec 0,5 million de francs, le résultat immobilier apporte une contribution croissante à la compensation de la perte d'exploitation opérationnelle. La valeur de la marchandise du marketing de la FPSL, soit 0,4 million de francs, est inscrite au bilan pour la première fois, ce qui a un effet positif unique sur le résultat.

## Bilan consolidé de la FPSL au 31 décembre 2015

Actifs (en milliers de CHF)	2015	%	2014	%
Liquidités – 8,8 millions de francs affectés (AD 14.4.2004)	48 691	48,2	54 143	55,7
Actifs cotés en bourse détenus à court terme	16 056	15,9	16 913	17,4
Créances découlant des livraisons et des prestations	14 117	14,0	10 133	10,4
Autres créances à court terme	680	0,7	334	0,3
Réserves et prestations non facturées	415	0,4		
Actifs de régularisation	5 733	5,7	4 705	4,8
<b>Total actifs circulants</b>	<b>85 692</b>	<b>84,8</b>	<b>86 228</b>	<b>88,7</b>
Immobilisations financières	1 626	1,6	1 629	1,7
Participations	92	0,1	107	0,1
Immobilisations corporelles meubles	704	0,7	787	0,8
Terrains et constructions	12 720	12,6	8 177	8,4
Immobilisations incorporelles (logiciels)	183	0,2	288	0,3
<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>15 324</b>	<b>15,2</b>	<b>10 988</b>	<b>11,3</b>
<b>Total actifs</b>	<b>101 017</b>	<b>100,0</b>	<b>97 216</b>	<b>100,0</b>
<b>Passifs (en milliers de CHF)</b>				
Engagements découlant des livraisons et des prestations	9 076	9,0	6 051	6,2
Autres engagements à court terme	599	0,6	632	0,7
Passifs de régularisation	3 246	3,2	3 506	3,6
Provisions à court terme	1 015	1,0	996	1,0
<b>Total capital étranger à court terme</b>	<b>13 937</b>	<b>13,8</b>	<b>11 185</b>	<b>11,5</b>
Autres engagements à long terme	125	0,1	155	0,2
Provisions et postes similaires prévus par la loi	9 756	9,7	8 642	8,9
<b>Total capital étranger à long terme</b>	<b>9 881</b>	<b>9,8</b>	<b>8 797</b>	<b>9,0</b>
Capital social	3 000	3,0	3 000	3,1
Capital des fonds	27 114	26,8	27 703	28,5
Bénéfices cumulés de l'année précédente	47 121	46,6	46 831	48,2
Bénéfice (+)/perte (-) de l'exercice	-37	0,0	-299	-0,3
<b>Total capitaux propres</b>	<b>77 198</b>	<b>76,4</b>	<b>77 235</b>	<b>79,4</b>
<b>Total passifs</b>	<b>101 017</b>	<b>100,0</b>	<b>97 216</b>	<b>100,0</b>

## Bilan consolidé

Au 31 décembre 2015, date de clôture de l'exercice, la somme du bilan a augmenté de quelque 4,0 millions de francs en raison des contributions supplémentaires encaissées pour la stabilisation saisonnière du marché. L'acquisition, en fin d'année, de l'immeuble locatif et commercial de la rue St. Alban-Vorstadt 110, à Bâle, apparaît également dans les actifs. On constate un transfert de fonds du poste des liquidités vers celui des terrains et constructions, ce qui a également contribué à l'augmentation des actifs immobilisés. Ceux-ci constituent désormais environ 15% de la somme du bilan.

On peut dire que la situation des liquidités reste stable et sa gestion prudente. Le bilan commercial est sain. Face aux actifs circulants d'environ 86 millions de francs, le capital étranger à court terme s'élève à un peu moins de 14 millions de francs. Dans le domaine des placements, la conservation de la substance est prioritaire par rapport aux stratégies risquées d'optimisation du rendement. Les actifs circulants représentent environ 85% de la somme du bilan. Quant aux passifs, ils se caractérisent par un bon équilibre entre capital étranger et capital propre à court et à long terme. Les investissements sont entièrement financés par des fonds propres, comme cela a été le cas pour l'achat de l'immeuble à Bâle. Comme précédemment, il n'y a aucun financement étranger avec charges d'intérêts (leasing non compris). Sur le plan comptable, le pourcentage de capital propre comptabilisé est passé à 76% (année précédente: 79%) en raison de l'augmentation de la somme du bilan.

Globalement, les comptes consolidés indiquent que les objectifs budgétaires et financiers de la FPSL, qui ont servi de garde-fous pour l'exercice 2015, ont été atteints.

#### Comptes partiels 2015: comptes de la Fédération

Les comptes de la Fédération présentent un résultat d'exploitation opérationnel (EBIT) négatif de -1,0 million de francs, à l'instar de l'année précédente. Il est compensé par le résultat financier net et le résultat immobilier, qui totalisent environ 1,8 million de francs. Les charges de personnel, le poste le plus important des coûts, sont dans le cadre du budget. Au bout du compte, les comptes de la Fédération bouclent avec un excédent de produits de +0,6 million de francs et un budget équilibré.

#### Fonds de soutien

Le compte de résultat 2015 du Fonds de soutien n'affiche pas de changements notables par rapport à l'année précédente. Le budget 2015 faisait état de contributions de stabilisation saisonnière du marché. Pour des raisons fiscales, le prélèvement des contributions et l'allocation subséquente des fonds aux mesures saisonnières de LactoFama AG sont comptabilisés dans le bilan et n'ont donc aucune incidence sur le résultat.

Les comptes annuels bouclent sur un excédent de charges de -0,04 million de francs. Le résultat des produits et des charges de la communication générale pour le fromage d'alpage suisse est à nouveau neutre.

#### Fonds de marketing

Le budget du Fonds de marketing, adopté en décembre 2014, a été modifié selon les décisions prises par le comité central de la FPSL début 2015 pour répondre aux besoins de la campagne extraordinaire «Swiss milk inside».

Malgré l'existence de nombreux facteurs-clé difficilement évaluable, comme la part de financement supplémentaire par l'OFAG, le volume des commandes de primes envoyées, l'évolution des volumes de lait ou l'inscription de la valeur des stocks au bilan, le résultat annuel de -0,6 million de francs se situe dans les chiffres noirs. Ce résultat est particulièrement réjouissant compte tenu des conséquences entraînées par la décision du 15 janvier 2015.

#### Compte de résultat consolidé de la FPSL au 31 décembre 2015

(en milliers de CHF)	2015	%	2014	%
Produit net des livraisons et des prestations	46 950	100,0	46 760	100,0
Charges de matériel et prestations de tiers	- 29 639	- 63,1	- 28 705	- 61,4
<b>Bénéfice brut (+)/perte brute (-)</b>	<b>17 312</b>	<b>36,9</b>	<b>18 055</b>	<b>38,6</b>
Charges de personnel	- 11 896	- 25,3	- 11 792	- 25,2
Autres charges d'exploitation	- 6 837	- 14,6	- 7 116	- 15,2
<b>Bénéfice (+)/perte (-) d'exploitation avant impôts, intérêts et amortissements (EBITDA)</b>	<b>- 1 421</b>	<b>- 3,0</b>	<b>- 853</b>	<b>- 1,8</b>
Amortissements sur les actifs immobilisés	- 617	- 1,3	- 628	- 1,3
<b>Bénéfice (+)/perte (-) d'exploitation avant impôts et intérêts (EBIT)</b>	<b>- 2 038</b>	<b>- 4,3</b>	<b>- 1 481</b>	<b>- 3,2</b>
Charges financières	- 355	- 0,8	- 533	- 1,1
Produits financiers	1 557	3,3	1 370	2,9
<b>Bénéfice (+)/perte (-) d'exploitation avant impôts (EBT)</b>	<b>- 837</b>	<b>- 1,8</b>	<b>- 645</b>	<b>- 1,4</b>
Frais liés aux immeubles	- 76	- 0,2	- 126	- 0,3
Produit des immeubles	613	1,3	619	1,3
Charges uniques, hors période ou extraordinaires	- 236	- 0,5	- 135	- 0,3
Produits uniques, hors période ou extraordinaires	663	1,4	105	0,2
<b>Bénéfice (+)/perte (-) avant impôts</b>	<b>127</b>	<b>0,3</b>	<b>- 182</b>	<b>- 0,4</b>
Impôts directs	- 164	- 0,3	- 118	- 0,3
<b>Bénéfice (+)/perte (-) de l'exercice</b>	<b>- 37</b>	<b>- 0,1</b>	<b>- 299</b>	<b>- 0,6</b>

#### Compte de résultat consolidé

Les produits nets d'un montant total de 47,0 millions de francs proviennent à 50% des contributions des producteurs, à 17% des fonds fédéraux (y c. contribution extraordinaire 2015) et à 33% de prestations propres. Les charges d'exploitation et de matériel se montent à 48,4 millions de francs, prestations de tiers comprises.

Après amortissements, le résultat d'exploitation (EBIT) affiche un déficit de -2,0 millions de francs. Compte tenu du résultat financier net, du résultat immobilier et du résultat du domaine neutre, on obtient finalement un excédent de charges de -0,04 million de francs.

#### Rapport annuel

Le rapport annuel de la Fédération contient les principales informations visées à l'art. 961c CO. La moyenne annuelle des emplois à plein temps s'élevait à 141 en 2015. Il est prévu de réaliser une nouvelle évaluation des risques en 2016.

# Annexe aux comptes annuels 2015

## 1. Raison sociale, nom, forme juridique et siège

Producteurs Suisses de Lait PSL Société Coopérative avec siège à Berne (numéro IDE: CHE-105.903.217 TVA)

## 2. Indications concernant les principes utilisés pour l'établissement des comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis selon le principe de précaution. Les nouvelles dispositions légales sur l'établissement des comptes annuels (art. 957 à 962 CO) sont appliquées intégralement aux présents comptes annuels. Les chiffres de l'année précédente ont été modifiés en conséquence.

En vertu du principe de précaution et dans l'intérêt de la société coopérative, les amortissements, les corrections de valeur et les provisions peuvent dépasser la mesure nécessaire au point de vue de l'économie d'entreprise.

Les principes suivants ont été appliqués lors de l'établissement des comptes annuels:

### 2.1. Titres des actifs circulants et corrections de valeur

Les titres des actifs circulants sont des titres négociés en bourse et servant de réserve de liquidités. Depuis 2012, ils sont estimés selon le principe de la valeur la plus basse, soit, au maximum, à la valeur d'acquisition, soit à la valeur boursière si elle est inférieure. Dans le but de réduire les répercussions des fluctuations de cours sur le résultat, une correction de valeur de 7,5% pour les obligations et de 50% pour les actions est constituée.

### 2.2. Créances découlant des livraisons et des prestations

Les créances découlant des livraisons et des prestations sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. La correction de valeur (ducroire) correspond à un forfait de 5% majoré des corrections individuelles connues.

### 2.3. Actifs immobilisés

Les amortissements sur les actifs immobilisés sont calculés selon la méthode linéaire. Dans les limites du droit fiscal, les éventuels amortissements immédiats sont estimés par la direction au cas par cas, suivant les besoins.

### 2.4. Provisions

La hauteur des provisions est fixée par la direction sur la base d'une estimation prudente.

## 3. Postes du bilan consolidé et du compte de résultat consolidé: indications, ventilation et explications

Les indications détaillées, la ventilation et les explications sont consultables et peuvent être justifiées dans leur intégralité. Ces informations étaient intégrées aux documents destinés au contrôle ordinaire des comptes annuels.

## 4. Participations importantes 31.12.2015 31.12.2014

### Emmentaler Schaukäserei AG avec siège à Affoltern im Emmental

Capital-actions	4 954 000	4 954 000
Participation au capital, valeur comptable p.m.	1 559 000	1 559 000
Part des droits de vote	31%	31%

### Appenzeller Schaukäserei AG avec siège à Stein (AR)

Capital-actions	1 353 000	4 510 000
Participation au capital, valeur comptable p.m.	414 000	1 380 000
Part des droits de vote	31%	31%

### Société coopérative «Laiterie de Gruyères» avec siège à Pringy

Capital social	2 020 000	2 020 000
Participation au capital, valeur comptable p.m.	664 000	664 000
Part des droits de vote	33%	33%

### Schweizer Agrarmedien GmbH avec siège à Berne

Capital social	1 000 000	1 000 000
Participation au capital, valeur comptable p.m.	300 000	300 000
Part des droits de vote	30%	30%

### Branchenorganisation Butter GmbH avec siège à Berne

Capital social	500 000	500 000
Participation au capital, valeur comptable p.m.	168 000	168 000
Part des droits de vote	34%	34%

### Le Journal Agri Sàrl avec siège à Lausanne

Capital-actions	505 000	505 000
Participation au capital, valeur comptable p.m.	104 000	104 000
Part des droits de vote	21%	21%

### TSM Fiduciaire Sàrl avec siège à Berne

Capital social	270 000	270 000
Participation au capital, valeur comptable	62 000	62 000
Part des droits de vote	23%	23%

## 5. Engagements de loyer ou découlant d'opérations de leasing 2015 2014

Échéance au cours des 12 prochains mois	1 170 872	1 179 902
Échéance dans plus de 12 mois	6 346 353	5 402 985
	<b>7 517 224</b>	<b>6 582 887</b>

## 6. Autres indications 31.12.2015 31.12.2014

Engagements envers l'institution de prévoyance	–	238 814
--	---	---------

## 7. Événements importants survenus après la date de clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et le contrôle des comptes annuels par l'organe de révision le 8 février 2016.

## 8. Honoraires de l'organe de révision 2015 2014

Honoraires pour les prestations en matière de révision	61 745	67 392
Honoraires pour les autres prestations	8 253	18 947
	<b>69 998</b>	<b>86 339</b>

Les prestations fournies en 2015 consistent, pour l'essentiel, dans l'activité de conseil concernant les nouvelles dispositions légales sur l'établissement des comptes annuels et dans la révision d'une fondation affiliée.

# Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels consolidés à l'assemblée des délégués de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints (comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, les flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015) de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL.

## Responsabilité du comité d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels consolidés, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au comité d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le comité d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

## Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations

comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

## Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

## Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, chiffre 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du comité d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels consolidés qui vous sont soumis.

Berne, le 25 février 2016

Dr. Röthlisberger AG

René Peterhans  
Expert-comptable diplômé  
Expert-réviseur  
(Responsable de la révision)

Hanny Meister  
Experte-comptable diplômée  
Experte-réviseuse

# Membres de la FPSL

Organisation Président	Gérant Adresse	Téléphone Fax Courriel Internet	Nombre de délégués
<b>VMMO</b> Vereinigte Milchbauern Mitte-Ost Hanspeter Egli	Andreas Ritter Poststrasse 13 9200 Gossau	Tél. 071 387 48 48 Fax 071 387 48 42 info@milchbauern.ch www.milchbauern.ch	38
<b>BEBV</b> Berner Bauern Verband Präsident Fachkommission Milch Hans Marti	Adrian Affolter (Fachkommission Milch) Milchstrasse 9 Postfach 3072 Ostermundigen	Tél. 031 938 22 22 Fax 031 938 22 50 info@bernerbauern.ch www.bernerbauern.ch	18
<b>ZMP</b> Zentralschweizer Milchproduzenten Thomas Oehen	Pirmin Furrer Friedentalstrasse 43 6002 Lucerne	Tél. 041 429 39 00 Fax 041 429 39 01 zmp@zmp.ch www.zmp.ch	22
<b>MIBA</b> Milchverband der Nordwestschweiz Daniel Schreiber	Christophe Eggenschwiler Andlauring 30b 4147 Aesch BL	Tél. 061 377 84 00 Fax 061 377 84 19 info@mibabasel.ch www.mibabasel.ch	14
<b>TMP</b> Thurgauer Milchproduzenten Ruedi Schnyder	Jürg Fatzer Industriestrasse 9 Postfach 412 8570 Weinfelden	Tél. 071 626 20 50 Fax 071 626 20 55 info@milchthurgau.ch www.milchthurgau.ch	13
<b>MPM</b> Milchproduzenten Mittelland Andreas Hitz	Marco Genoni Obertelweg 2 Postfach 5034 Suhr	Tél. 062 855 53 53 Fax 062 855 53 54 marco.genoni@mpm-suhr.ch www.mpm-suhr.ch	8
<b>BEMO</b> Berner Emmi-Milchlieferanten Christian Burren	Christian Burren Settibuchstrasse 40 3144 Gasel	Tél. 031 971 18 50 burren.settibuch@bluewin.ch	7
<b>FTPL</b> Federazione ticinese produttori di latte Nello Croce	Alessandro Corti Via Gorelle 6592 S. Antonino	Tél. 091 850 27 94 Fax 091 850 27 77 info@ftpl.ch	3
<b>FSFL</b> Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie René Vonlanthen	Clément Moret Rue Albert Rieter 9 1630 Bulle	Tél. 026 919 89 19 Fax 026 919 89 18 fsfl@fsfl.ch	18
<b>PROLAIT</b> Fédération laitière Marc Benoit	Eric Jordan Route de Lausanne 23 1400 Yverdon-les-Bains	Tél. 024 424 20 10 Fax 024 424 20 19 info@prolait.ch www.prolait.ch	12
<b>FLV</b> Fédération Laitière Valaisanne – Walliser Milchverband Laurent Tornay	Clément Délétroz Route des Lacs 32 3960 Sierre	Tél. 027 455 69 72 Fax 027 455 69 74 clement.deletroz@flv-wmv.ch www.flv.ch	4
<b>LRG</b> Fédération des Laiteries Réunies de Genève Olivier Berlie	Philippe Lebrun Chemin des Aulx 6 Case postale 1055 1211 Genève 26	Tél. 022 884 80 00 Fax 022 884 80 09 info@laiteries-reunies.ch www.lrgg.ch	3

# Composition des organes

## Président d'honneur

Kühne Josef, Benken SG

## Comité central

	Organisation	Suppléants au comité central
Kern Hanspeter, Buchberg SH, président		
Egli Hanspeter, Trachslau SZ	VMMO	Preisig Alfred, Frümisen SG
Bachmann Ernst, Flach ZH	VMMO	
Häcki Karl, Hausen am Albis ZH	VMMO	
Werder Urs, Ganterschwil SG	VMMO	
Müller Andreas, Walkringen BE	LOBAG	Affolter Adrian, Ostermundigen BE
Schaad Andreas, Bettenhausen BE	LOBAG	
von Känel Christian, Lenk im Simmental BE	LOBAG	
Oehen Thomas, Lieli LU	ZMP	Furrer Pirmin, Lucerne LU
Arnold Christian, Seedorf UR	ZMP	
Schreiber Daniel, Wegenstetten AG	MIBA	Eggenschwiler Christophe, Aesch BL
Schnyder Ruedi, Ellighausen TG, 2 <sup>e</sup> vice-président	TMP	Fatzer Jürg, Weinfelden TG
Hitz Andreas, Untersiggenthal AG	MPM	Genoni Marco, Suhr AG
Hirsbrunner Thomas, Häusermoos i.E. BE	BEMO	Dummermuth Jürg, Thörishaus BE
Croce Nello, Campo Blenio TI	FTPL	Corti Alessandro, S. Antonino TI
Vonlanthen René, Praroman FR, 1 <sup>er</sup> vice-président	FSFL	Yerly Gabriel, Berens FR
Benoit Marc, Romainmôtier VD	PROLAIT	Glauser Eric, Villars-le-Terroir VD
Roch Didier, Ballens VD	PROLAIT	
Berlie Olivier, La Rippe VD	LRG	Treboux Bernard, Bassins VD
Tornay Laurent, Orsières VS	FLV	Stalder Max, Visp VS

## Comité directeur

Kern Hanspeter, Buchberg SH, président  
Vonlanthen René, Praroman FR, 1<sup>er</sup> vice-président  
Schnyder Ruedi, Ellighausen TG, 2<sup>e</sup> vice-président  
Oehen Thomas, Lieli LU  
Tornay Laurent, Orsières VS

## Organe de contrôle

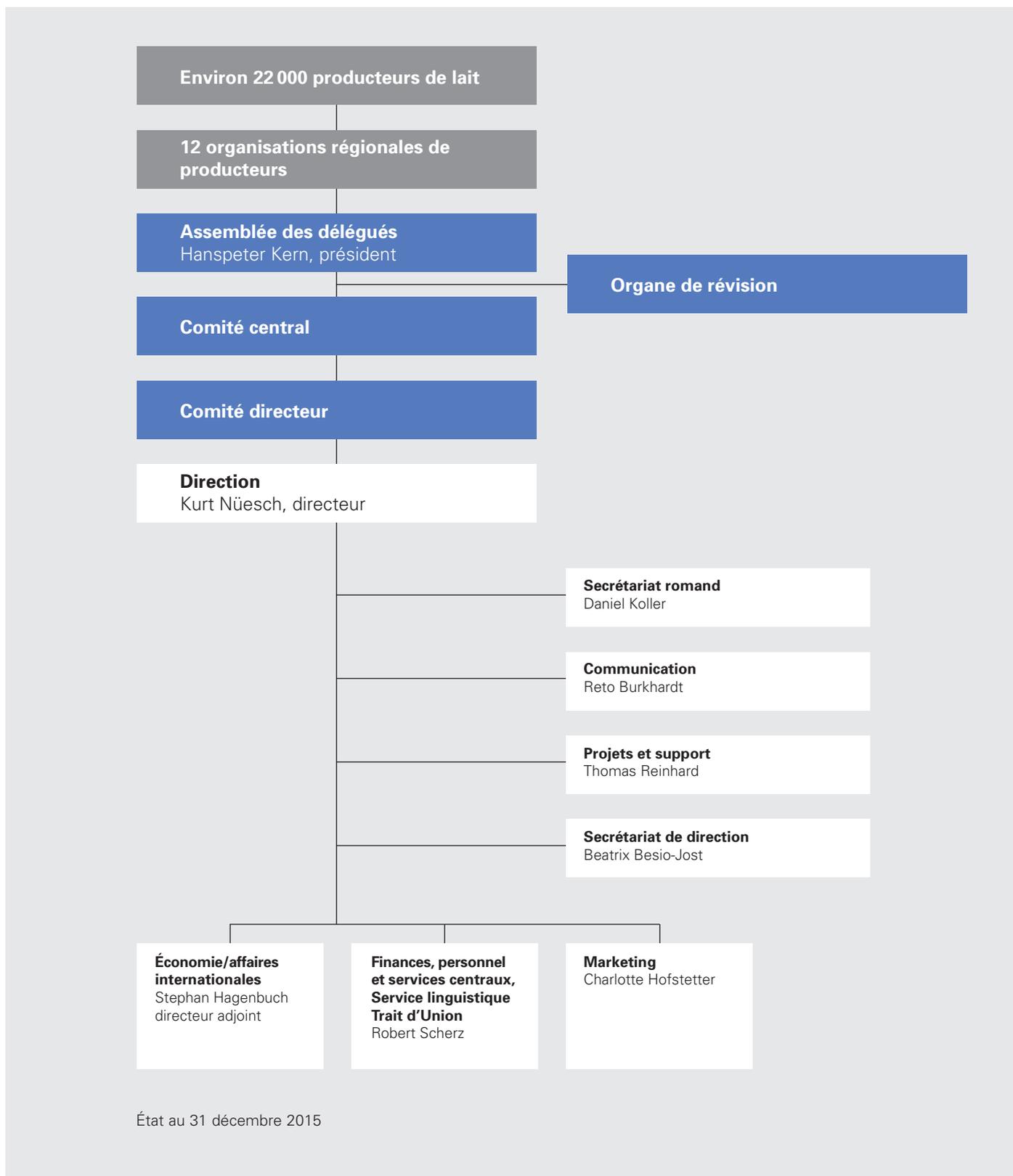
Dr. Röthlisberger AG, Berne

## Direction

Nüesch Kurt, directeur, Berne BE  
Hagenbuch Stephan, directeur adjoint, Marly FR  
Hofstetter Charlotte, Villars-sur-Glâne FR  
Scherz Robert, Bremgarten BE  
Koller Daniel, Montsevelier JU

La composition du comité central est valable pour la période statutaire 2015–2019.

# Organigramme de la FPSL



# Documentation: chiffres-clé

## Chiffres-clé de la production laitière en Suisse

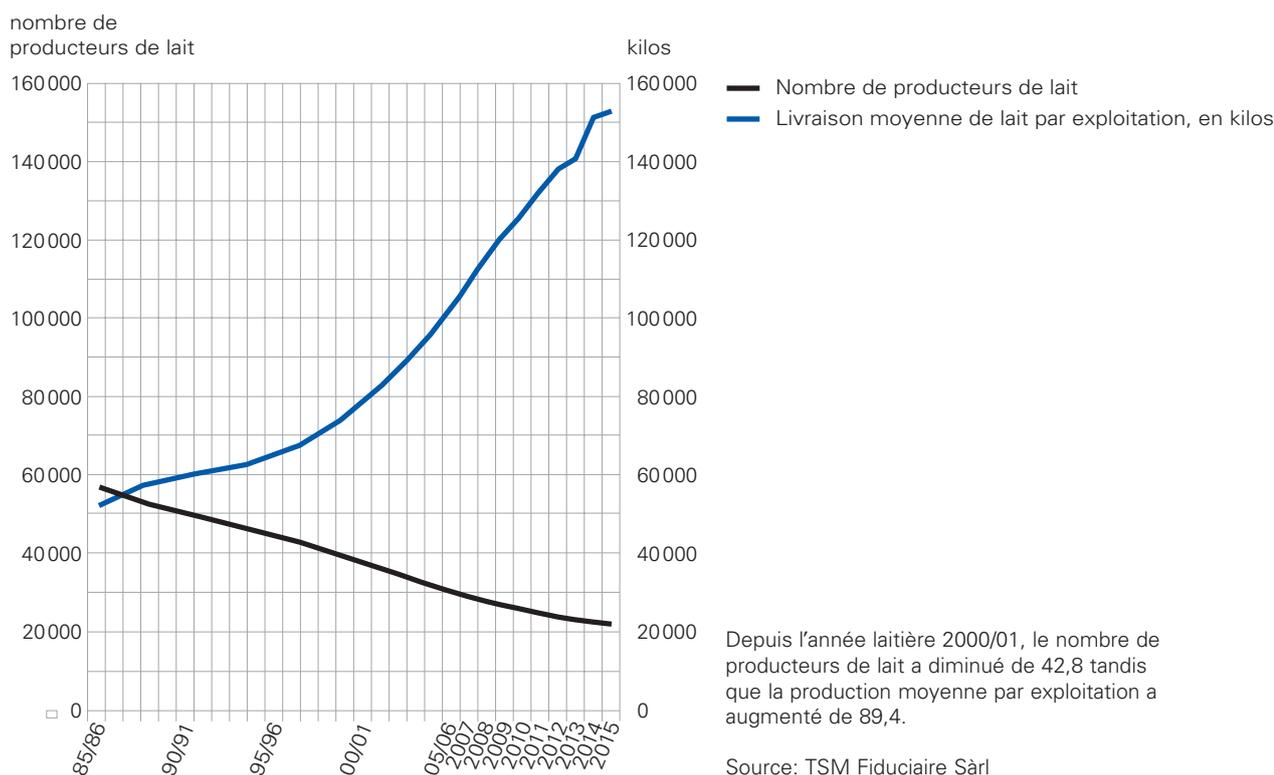
Domaines exploités toute l'année sans les exploitations d'estivage	Année laitière			Année civile			Variation		Variation	
	95/96	00/01	05/06	2010	2014	2015	2014/2015 %	2000/2015 %		
Nombre de producteurs de lait*	44 360	38 082	30 163	26 097	22 597	21 765	- 832	- 3,7	- 16 317	- 42,8
Surface utile moyenne par exploitation, en hectares	19,1	19,1	21,4	23,0	24,8	25,1	0,3	1,2	6	31,4
Nombre de vaches laitières pour prod. de lait commercialisé	689 023	615 645	565 200	566 047	544 028	546 553	2 525	0,5	- 69 092	- 11,2
Nombre moyen de vaches par exploitation	15,5	16,2	18,7	21,7	24	25,1	1,1	4,4	9	55,3
Livraison moyenne par exploitation, en kilos	68 248	81 691	101 589	127 082	151 057	154 705	3 648	2,4	73 014	89,4
Livraison moyenne par hectare, en kilos	3 573	4 277	4 747	5 518	6 089	6 079	- 10	- 0,2	1 802	42,1
Livraison moyenne par vache, en kilos	4 394	5 053	5 421	6 029	6 461	6 333	- 128	- 2	1 280	25,3
Perf. laitière moyenne par vache du herd-book, en kilos**	5 842	6 405	7 044	7 237	7 347	7 512	164,5	2,2	1 107	17,3

\* Exploitations à l'année et communautés d'exploitation (sans les exploitations d'estivage)

\*\* Année de contrôle mai-avril

Source: TSM Fiduciaire Sàrl, Statistique laitière

## Évolution du nombre de producteurs de lait et des livraisons de lait de 1985 à 2015



# Prix du lait

## Prix standardisé producteur du lait de centrale PER et bio

(Base: quantité annuelle livrée 180 000 kg, teneur 73 g/kg, départ ferme)

	Année civile 2014	Année civile 2015	Variation 2014/2015
Premiers acheteurs de lait PER	ct./kg	ct./kg	ct./kg
aaremilch AG	61,38	51,46	-9,92
aaremilch AG centre collecteur	64,04	54,05	-9,99
Arnold AG	62,36	54,22	-8,15
Crema SA	62,82	52,78	-10,04
Elsa SA	63,08	59,73	-3,35
Emmi AG	62,84	57,15	-5,69
FTPL	62,72	61,16	-1,56
Fuchs et Imlig	64,77	55,60	-9,17
Hochdorf Swiss Milk AG	65,24	57,32	-7,91
Lanz Molkerei AG	66,85	61,21	-5,64
LRG	62,57	57,64	-4,93
Miba	61,59	51,47	-10,12
Miba centre collecteur	66,82	56,67	-10,15
Milco	62,87	53,18	-9,69
NordOstMilch AG	63,75	54,62	-9,13
Prolait	61,58	51,83	-9,75
Prolait centre collecteur	64,53	54,81	-9,72
Schwyzter Milchhuus	64,09	57,97	-6,12
Strähl Käse AG	65,35	56,53	-8,82
Thur Milch Ring AG	64,29	56,32	-7,97
ZMP	65,71	57,29	-8,42
Züger Frischkäse AG	64,84	55,51	-9,33
<b>Moyenne suisse</b>	<b>63,72</b>	<b>55,42</b>	<b>-8,30</b>
<b>Premiers acheteurs de lait bio</b>			
aaremilch AG	76,53	76,15	-0,37
Biedermann Molkerei AG	80,10	78,45	-1,66
Biomilchpool GmbH	72,90	73,44	0,54
Crema SA	80,65	80,15	-0,50
Emmi AG	81,72	81,18	-0,55
LRG	78,33	77,33	-1,00
Miba	78,16	74,88	-3,28
Schwyzter Milchhuus	76,60	73,24	-3,37
Strähl Käse AG	80,29	78,94	-1,35
ZMP	82,26	81,64	-0,62
Züger Frischkäse AG	80,09	73,63	-6,46
<b>Moyenne suisse</b>	<b>77,15</b>	<b>76,30</b>	<b>-0,85</b>

Source: Surveillance du prix du lait PSL

## Surveillance du prix du lait

Qui paie quel prix? La surveillance du prix du lait de la FPSL calcule et publie, pour le lait PER et pour le lait bio, les prix payés par acheteur de lait et pour certaines variétés de fromage. La surveillance des prix du lait est une mesure d'entraide volontaire des paysans producteurs de lait. Elle se base sur le calcul des prix standardisés producteur et le dépouillement mensuel systématique du décompte de la paie du lait de plusieurs producteurs.

## Prix standardisé du lait de centrale

Pour les acheteurs de lait de centrale qui font l'objet de cette surveillance, la FPSL calcule le prix standardisé producteur (PSP). Elle se réfère pour cela aux conditions contractuelles, aux indications des acheteurs et aux décomptes de la paie du lait des producteurs. Le calcul est basé sur une livraison annuelle de 180 000 kilos de lait d'une teneur standardisée de 4,0% de matière grasse et de 3,3% de protéine. Le lait est collecté tous les deux jours à la ferme. Le PSP tient compte de tous les éléments ayant une influence sur la paie du lait. Il s'agit notamment des suppléments et des déductions dus à la variation saisonnière, des suppléments de quantité par arrêt, des participations aux frais de transport, des contributions à l'allègement du marché, des déductions liées à la segmentation et des arriérés, bonus et primes.

Le PSP ne tient pas compte des contributions pour le marketing en faveur du lait et du fromage, qui jouissent de la force obligatoire générale, et des cotisations volontaires à diverses organisations agricoles.

# Prix du lait/Qualité du lait

## Prix payé pour le lait de fromagerie

Le prix payé pour le lait franco fromagerie inclut les composantes suivantes: prix de base, supplément pour le lait transformé en fromage, échelonnement saisonnier, supplément de quantité par arrêt, suppléments ou retenues liés à la teneur et à la qualité, frais de transport, arriérés périodiques, bonus et primes de tout type.

Le prix effectif du lait de fromagerie ne comprend pas les éléments suivants: supplément de non-ensilage, petit-lait, contributions aux mesures d'entraide et à diverses organisations, autres règlements, contre-prestations en tout genre (marchandises ou loyers par exemple).

Plus d'informations sur Internet:  
[www.swissmilk.ch/prixdulait](http://www.swissmilk.ch/prixdulait)

## La qualité du lait reste excellente

Les résultats du contrôle du lait 2014 montrent une nouvelle fois que la qualité du lait suisse sur le plan de l'hygiène est excellente. Sur pas moins de 500 000 échantillons prélevés et analysés chez Suisselab dans le cadre du contrôle du lait officiel, 97,03% satisfaisaient aux sévères normes helvétiques pour le critère de la teneur en cellules. 99,11% des échantillons étaient de qualité irréprochable pour ce qui est de la charge en germes, et 99,96% l'étaient pour les substances inhibitrices.

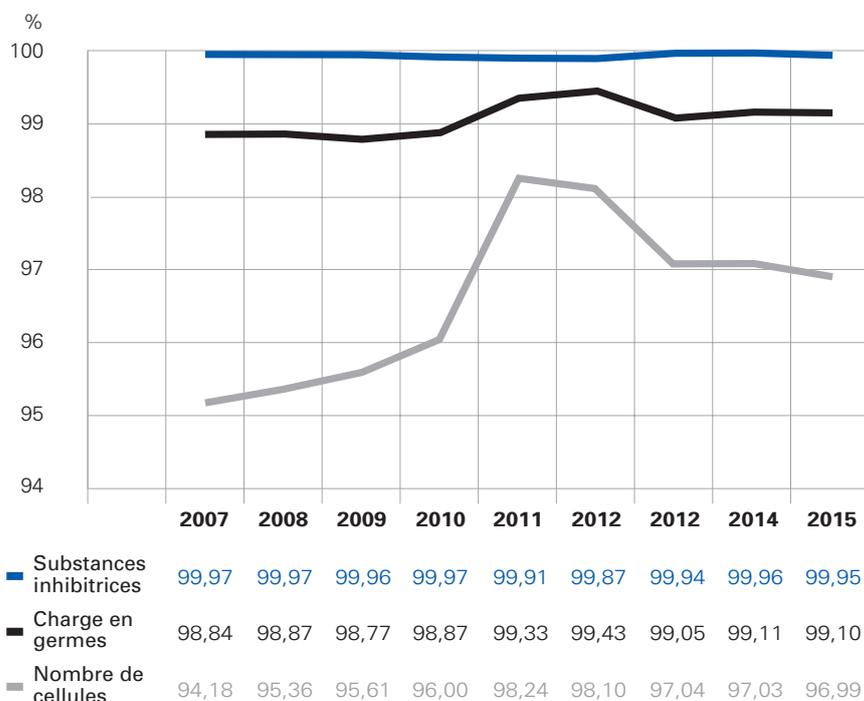
## Prix payé du lait de fromagerie PER

(Base: volumes effectifs pris en charge et teneurs effectives du lait livré aux fromageries, selon décomptes de la paie du lait, supplément de non-ensilage exclu)

Variété de fromage	Année civile	Année civile	Variation
	2014	2015	2014/2015
	ct./kg	ct./kg	ct./kg
<b>franco fromagerie</b>			
Appenzeller®	80,13	74,50	-5,63
Autres fromages	62,07	60,67	-1,39
Emmentaler AOP	68,34	61,19	-7,15
Le Gruyère AOP	81,62	79,71	-1,91
Raclette du Valais AOP	78,25	78,25	0
Sbrinz AOP	70,15	65,32	-4,83
Tête de Moine AOP	75,46	71,93	-3,53
Tilsiter Switzerland	74,82	73,26	-1,56
Vacherin Fribourgeois AOP	83,26	80,05	-3,21
<b>Moyenne</b>	<b>76,11</b>	<b>72,80</b>	<b>-3,31</b>

Source: Surveillance du prix du lait PSL

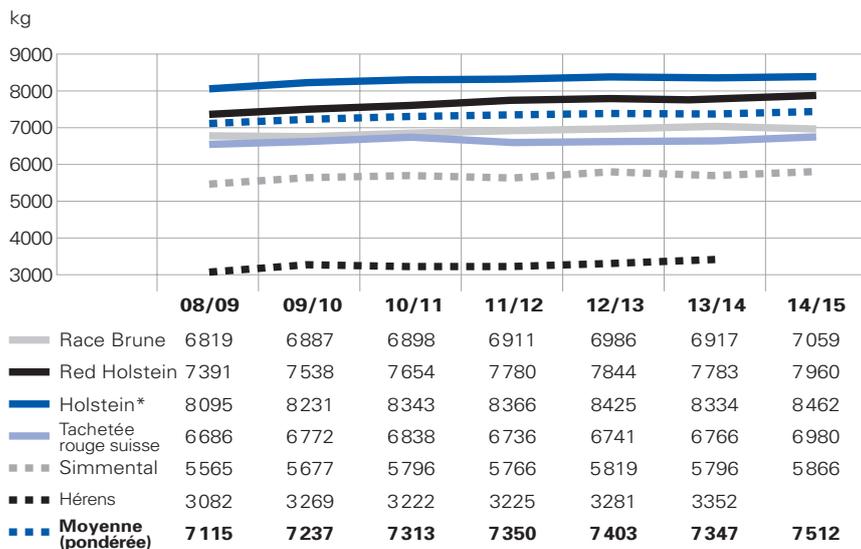
## Contrôles du lait commercialisé: échantillons n'ayant pas fait l'objet de contestations



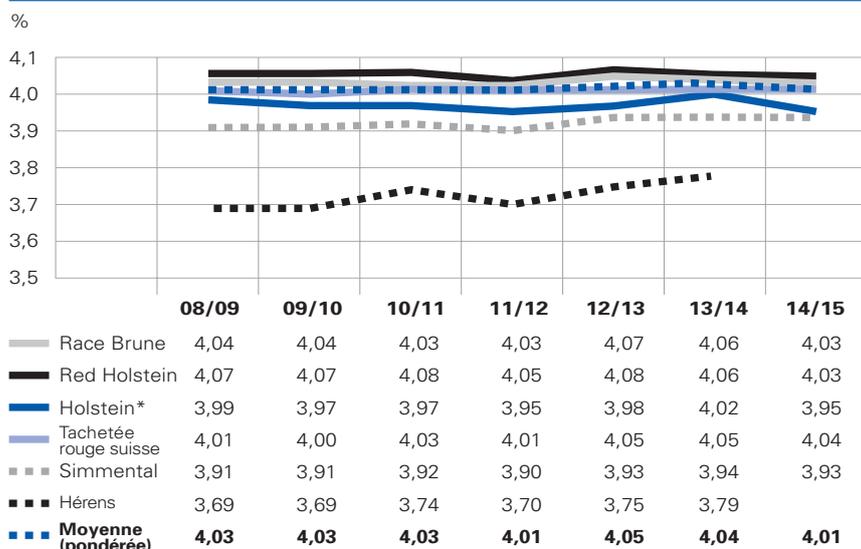
Source: TSM Fiduciaire Sàrl

# Performance laitière et teneurs

## Performance laitière des races laitières suisses



## Teneur en matière grasse du lait des races laitières suisses



## Teneur en protéine du lait des races laitières suisses



\* Moyenne pondérée obtenue à partir des résultats standard des vaches inscrites auprès de Holstein Switzerland et du Swissherdbook.

Source: Braunvieh Schweiz, Swissherdbook, Holstein Switzerland, Statistique laitière de la Suisse

# Transformation

## Valorisation du lait en équivalents-lait (EL)\*

Catégorie	Production 2014 kEL	Production 2015 kEL	Variation 2014/2015 kEL	Variation 2014/2015 %
Fromage	1 480 970	1 461 319	- 19 651	- 1,3
Séré	25 947	31 299	5 352	20,6
Lait de consommation	405 559	392 304	- 13 255	- 3,3
Crème de consommation	281 120	289 492	8 372	3,0
Yogourt	115 287	113 880	- 1 407	- 1,2
Autres produits frais, y c. glaces comestibles	106 578	103 551	- 3 027	- 2,8
Conserves de lait	381 021	358 382	- 22 639	- 5,9
Beurre	572 467	559 480	- 12 987	- 2,3
Autres valorisations	171 583	176 470	4 887	2,8
<b>Total lait entier</b>	<b>3 540 532</b>	<b>3 486 177</b>	<b>- 54 355</b>	<b>- 1,5</b>

\* Un équivalent-lait correspond à la teneur en matière grasse et en protéine (73 g) d'un kilo de lait cru. 1 kEL = 1000 EL

## Production de lait de consommation

Catégorie	Production 2014 tonnes	Production 2015 tonnes	Variation 2014/2015 tonnes	Variation 2014/2015 %
Lait cru	6 287	5 995	- 292	- 4,6
Lait UHT enrichi en matière grasse	725	665	- 60	- 8,3
Lait entier pasteurisé	45 247	43 788	- 1 459	- 3,2
Lait entier UHT	18 662	17 190	- 1 472	- 7,9
Lait entier standardisé à 3,5% MG*, pasteurisé	46 306	46 102	- 204	- 0,4
Lait entier standardisé à 3,5% MG*, UHT	138 931	133 952	- 4 979	- 3,6
Lait partiellement écrémé, pasteurisé	77 544	74 915	- 2 629	- 3,4
Lait partiellement écrémé, UHT	125 168	120 746	- 4 422	- 3,5
Lait écrémé pasteurisé	1	1	0	0,0
Lait écrémé UHT	12 656	12 014	- 642	- 5,1
<b>Total lait de consommation</b>	<b>471 527</b>	<b>455 368</b>	<b>- 16 159</b>	<b>- 3,4</b>

\* Matière grasse

## Production de crème de consommation

Catégorie	Production 2014 tonnes	Production 2015 tonnes	Variation 2014/2015 tonnes	Variation 2014/2015 %
Double-crème	785	801	16	2,0
Crème entière (35% MG)	32 280	34 419	2 139	6,6
Demi-crème (25 à 30% MG)	14 007	13 615	- 392	- 2,8
Crème à café	22 008	21 626	- 382	- 1,7
<b>Total crème de consommation</b>	<b>69 080</b>	<b>70 461</b>	<b>1 381</b>	<b>2,0</b>

## Production d'autres spécialités lactées

Catégorie	Production 2014 tonnes	Production 2015 tonnes	Variation 2014/2015 tonnes	Variation 2014/2015 %
Lait acidulé	7 290	6 329	- 961	- 13,2
Crème acidulée	3 267	3 295	28	0,9
Desserts	18 759	13 666	- 5 093	- 27,1
Boissons lactées	78 397	82 972	4 575	5,8
Yogourt	138 459	136 654	- 1 805	- 1,3
Kéfir	159	196	37	23,3
Glaces comestibles	21 962	23 127	1 165	5,3

Source: TSM Fiduciaire Sàrl

# Poudre de lait/beurre

## Production de lait écrémé, poudre de lait et lait condensé

Catégorie	Production 2014 tonnes	Production 2015 tonnes	Variation 2014/2015 tonnes	Variation 2014/2015 %
<b>Lait écrémé (transformé)</b>				
Protéine lactique > 80%	277 311	289 864	12 553	4,5
Protéine lactique 50 – 80%	18 683	18 196	- 487	- 2,6
<b>Total lait écrémé (sans succédanés de lait)</b>	<b>295 994</b>	<b>308 060</b>	<b>12 066</b>	<b>4,1</b>
Poudre de lait entier (26%)	17 165	14 995	- 2 170	- 12,6
Poudre de lait partiellement écrémé	3 993	3 822	- 171	- 4,3
Poudre de lait enrichie et crème en poudre	1 385	1 199	- 186	- 13,4
Poudre de lait écrémé	28 874	24 480	- 4 394	- 15,2
Babeurre en poudre*	869	634	- 235	- 27,0
Poudre de petit-lait*	3 327	2 513	- 814	- 24,5
Lait condensé	2 594	2 466	- 128	- 4,9
<b>Total poudre de lait, lait condensé</b>	<b>58 207</b>	<b>50 109</b>	<b>- 8 098</b>	<b>- 13,9</b>

\* Trafic de perfectionnement inclus

Source: TSM Fiduciaire Sàrl, Interprofession Poudre de Lait Suisse (IPL)

## Production de beurre

Catégorie	Production 2014 tonnes	Production 2015 tonnes	Variation 2014/2015 tonnes	Variation 2014/2015 %
<b>Beurre</b>				
Beurre de choix	46 138	44 757	- 1 381	- 3,0
Beurre de crème de petit-lait	1 574	1 519	- 55	- 3,5
Beurre artisanal	2 559	2 638	79	3,1
<b>Total beurre*</b>	<b>50 271</b>	<b>48 914</b>	<b>- 1 357</b>	<b>- 2,7</b>

\* Production de beurre en 2015 selon les statistiques de TSM Fiduciaire Sàrl: 46 834 tonnes (2014: 48 436 t). Les quantités indiquées par TSM ne sont pas converties à 82% de matière grasse.

Source: OS Beurre

## Ventes de beurre

Catégorie	Ventes 2014 tonnes	Ventes 2015 tonnes	Variation 2014/2015 tonnes	Variation 2014/2015 %
<b>Beurre</b>				
Beurre de choix	6 497	6 812	315	4,8
«Le beurre» (petits emballages)	11 343	10 551	- 792	- 7,0
Beurre de crème de lait et de petit-lait	447	494	47	10,5
Beurre dans produits spéciaux*	517	539	22	4,3
Beurres de boulangerie et d'industrie	16 948	16 555	- 393	- 2,3
<b>Total: beurre aqueux 82% MG</b>	<b>35 752</b>	<b>34 951</b>	<b>- 801</b>	<b>- 2,2</b>
<b>Total: beurre déshydraté (calculé à raison de 82% MG)</b>	<b>6 039</b>	<b>5 873</b>	<b>- 166</b>	<b>- 2,7</b>
<b>Total beurre (sans ventes locales)</b>	<b>41 791</b>	<b>40 824</b>	<b>- 967</b>	<b>- 2,3</b>

\* Préparations à base de beurre, beurre allégé, etc.

Source: OS Beurre

# Production de fromage

## Production de fromage

Catégorie	Production 2014 tonnes	Production 2015 tonnes	Variation 2014/2015 tonnes	Variation 2014/2015 %
Séré	14 006	18 964	4 958	35,4
Mozzarella	22 693	23 551	858	3,8
Mascarpone	489	474	-15	-3,1
Autres fromages frais	10 397	10 123	-274	-2,6
<b>Total fromages frais</b>	<b>47 582</b>	<b>53 110</b>	<b>5 528</b>	<b>11,6</b>
Fromages à croûte fleurie, 1/2 gras à gras	897	871	-26	-2,9
Fromages à croûte fleurie à la crème	1 771	1 627	-144	-8,1
Bleus, fromages à pâte persillée	5	9	4	80,0
Tommes	1 893	1 857	-36	-1,9
Vacherin Mont d'Or AOP	557	560	3	0,5
Autres fromages à pâte molle, maigres à 1/4 gras	18	22	4	22,2
Autres fromages à pâte molle, 1/2 gras à gras	679	715	36	5,3
Autres fromages à pâte molle, crème	358	348	-10	-2,8
<b>Total fromages à pâte molle</b>	<b>6 182</b>	<b>6 013</b>	<b>-169</b>	<b>-2,7</b>
Appenzeller®	8 831	8 782	-49	-0,6
Tilsiter Switzerland	3 142	3 182	40	1,3
Raclette du Valais AOP	2 291	2 178	-113	-4,9
Raclette Suisse®	12 698	13 629	931	7,3
Vacherin Fribourgeois AOP	2 830	2 641	-189	-6,7
Tête de Moine AOP	2 263	2 274	11	0,5
Fromage du Jura	364	431	67	18,4
Fromage Vignerons	312	236	-76	-24,4
Mutschli	599	625	26	4,3
Fromage d'alpage à pâte mi-dure	2 277	2 183	-94	-4,1
Fromage de montagne des Grisons	1 318	1 308	-10	-0,8
Fromage de montagne à pâte mi-dure	2 125	2 136	11	0,5
St-Paulin suisse	446	369	-77	-17,3
Edam suisse	248	226	-22	-8,9
Fromage affiné à froid	10	13	3	30,0
Fromage à pâte mi-dure persillée	206	199	-7	-3,4
Fromage semi-préparé	1 571	1 504	-67	-4,3
Fromage pour la fonte gras, sur commande	373	3 583	3 210	860,6
Autres fromages à pâte mi-dure, maigres à 1/4 gras	5 203	2 771	-2 432	-46,7
Autres fromages à pâte mi-dure, 1/2 gras à gras	12 245	11 624	-621	-5,1
Autres fromages à pâte mi-dure, crème	3 908	3 997	89	2,3
<b>Total fromages à pâte mi-dure</b>	<b>63 259</b>	<b>63 891</b>	<b>632</b>	<b>1,0</b>
Emmentaler AOP	20 259	18 843	-1 416	-7,0
Switzerland Swiss	6 680	6 944	264	4,0
Le Gruyère AOP	29 420	28 552	-868	-3,0
Fromage d'alpage à pâte dure	1 856	1 753	-103	-5,5
Autres fromages à pâte dure, maigres à 1/4 gras	1 386	1 320	-66	-4,8
Autres fromages à pâte dure, 1/2 gras à gras	5 685	5 337	-348	-6,1
Autres fromages à pâte dure, crème	254	285	31	12,2
<b>Total fromages à pâte dure</b>	<b>66 540</b>	<b>63 034</b>	<b>-3 506</b>	<b>-5,3</b>
Sbrinz AOP	1 613	1 546	-67	-4,2
<b>Total fromages à pâte extra-dure</b>	<b>1 613</b>	<b>1 546</b>	<b>-67</b>	<b>-4,2</b>
Fromage pur chèvre	884	915	31	3,5
Fromage pur brebis	272	295	23	8,5
<b>Total produits spéciaux</b>	<b>1 155</b>	<b>1 210</b>	<b>55</b>	<b>4,8</b>
<b>Total toutes variétés</b>	<b>185 331</b>	<b>188 806</b>	<b>3 475</b>	<b>1,9</b>

Source: TSM Fiduciaire Sàrl

# Commerce extérieur

## Importations

converties en équivalents-lait entier (ELE)*	2014 millions ELE	2015** millions ELE	Variation 2014/2015 millions ELE	Variation 2014/2015 %
Lait de consommation	23,3	24,0	0,7	3,0
Fromage frais	61,4	63,1	1,7	2,7
Fromage à pâte molle	38,9	40,4	1,5	3,8
Fromage à pâte mi-dure	45,7	48,3	2,6	5,7
Fromage à pâte dure	57,0	56,5	- 0,5	- 0,9
<b>Total fromage</b>	<b>203,0</b>	<b>208,3</b>	<b>5,3</b>	<b>2,6</b>
Crème	5,3	5,9	0,6	11,1
Yogourt	8,1	8,1	0,0	- 0,4
Produits laitiers frais	1,0	0,7	- 0,3	- 27,1
Conserves de lait	36,0	37,5	1,5	4,3
Produits à base de protéine du lait	0,7	0,2	- 0,5	- 76,3
Beurre	8,8	8,1	- 0,7	- 8,3
Autres préparations alimentaires	124,9	131,6	6,7	5,3
<b>Total produits laitiers en millions d'ELE*</b>	<b>411,1</b>	<b>424,3</b>	<b>13,2</b>	<b>3,2</b>

## Exportations

converties en équivalents-lait entier (ELE)*	2014 millions ELE	2015** millions ELE	Variation 2014/2015 millions ELE	Variation 2014/2015 %
Lait de consommation	2,8	3,4	0,7	23,8
Fromage frais	20,3	20,4	0,1	0,7
Fromage à pâte molle	2,8	2,1	- 0,7	- 24,3
Fromage à pâte mi-dure	81,5	88,2	6,7	8,2
Fromage à pâte dure	203,4	200,5	- 2,9	- 1,4
<b>Total fromage</b>	<b>308,0</b>	<b>311,2</b>	<b>3,3</b>	<b>1,1</b>
Crème	5,0	12,6	7,6	153,7
Yogourt	3,9	3,9	0,0	0,5
Produits laitiers frais	34,4	33,3	- 1,2	- 3,4
Conserves de lait	61,4	46,2	- 15,2	- 24,7
Produits à base de protéine du lait	10,0	7,9	- 2,0	- 20,5
Beurre	48,8	36,7	- 12,1	- 24,8
Autres préparations alimentaires	308,6	299,7	- 8,9	- 2,9
<b>Total produits laitiers en millions d'ELE*</b>	<b>782,7</b>	<b>755,0</b>	<b>- 27,8</b>	<b>- 3,5</b>

## Bilan (exportations moins importations)

converti en équivalents-lait entier (ELE)*	2014 millions ELE	2015** millions ELE	Variation 2014/2015 millions ELE	Variation 2014/2015 %
Lait de consommation	- 20,5	- 20,5	0,0	0,2
Fromage frais	- 41,2	- 42,7	- 1,5	- 3,7
Fromage à pâte molle	- 36,1	- 38,3	- 2,2	- 6,0
Fromage à pâte mi-dure	35,9	39,9	4,1	11,4
Fromage à pâte dure	146,4	144,0	- 2,4	- 1,6
<b>Total fromage</b>	<b>105,0</b>	<b>103,0</b>	<b>- 2,0</b>	<b>- 1,9</b>
Crème	- 0,3	6,7	7,1	2035,5
Yogourt	- 4,3	- 4,2	0,1	1,2
Produits laitiers frais	33,5	32,6	- 0,9	- 2,7
Conserves de lait	25,4	8,7	- 16,7	- 65,9
Produits à base de protéine du lait	9,3	7,8	- 1,5	- 16,2
Beurre	40,0	28,6	- 11,4	- 28,4
Autres préparations alimentaires	183,6	168,1	- 15,5	- 8,5
<b>Total produits laitiers en millions d'ELE*</b>	<b>371,6</b>	<b>330,6</b>	<b>- 41,0</b>	<b>- 11,0</b>

\* Les produits laitiers ont été convertis en équivalents-lait entier (ELE) sur la base de leur teneur en énergie métabolisable.  
Un ELE correspond à un kilo de lait entier de vache contenant 2800 kilojoules d'énergie métabolisable.

\*\* Données provisoires.

Source: DGD, USP

# Contact et impressum

---

La FPSL propose des services et des informations dans les domaines suivants notamment: économie, politique, production, transformation, marketing et conseils en nutrition. Si vous avez des questions, adressez-vous à la centrale ou directement à la personne responsable. De nombreuses informations peuvent également être consultées sur Internet.

---

## Centrale

Producteurs Suisses de Lait PSL  
Weststrasse 10, case postale, 3000 Berne 6  
Téléphone: 031 359 51 11, fax: 031 359 58 51  
psl@swissmilk.ch, www.swissmilk.ch

---

## Marketing de la FPSL

Producteurs Suisses de Lait PSL  
Brunnmattstrasse 21, 3007 Berne  
Téléphone: 031 359 57 28, fax: 031 359 58 55  
marketing@swissmilk.ch, www.swissmilk.ch

---

## Renseignements pour les producteurs et autres milieux

Thomas Reinhard, téléphone 031 359 54 82

---

## Prestations marketing pour les producteurs, commandes de brochures, articles publicitaires, matériel pour manifestations, boutique

Contact Center, téléphone 031 359 57 28

---

## Renseignements pour les médias Économie et politique

Reto Burkhardt, téléphone 031 359 52 14

---

## Renseignements pour les médias Marketing Swissmilk/RP

Barbara Paulsen Gysin, téléphone 031 359 57 51

---

## Sur le web

[www.swissmilk.ch](http://www.swissmilk.ch)  
[www.swissmilk.ch/producteurs](http://www.swissmilk.ch/producteurs)  
[www.swissmilk.ch/medias](http://www.swissmilk.ch/medias)

## Impressum

Producteurs Suisses de Lait PSL  
Weststrasse 10  
3000 Berne 6  
Téléphone 031 359 51 11  
Télécopie 031 359 58 51  
[www.swissmilk.ch](http://www.swissmilk.ch)  
[psl@swissmilk.ch](mailto:psl@swissmilk.ch)  
© Copyright by PSL  
Avril 2016  
Photos: PSL, Claudia Merk (p. 19)  
Maquette: Aebi Grafik&Illustration, Münchenbuchsee  
Impression: Merkur Druck AG, Langenthal  
Traduction: Trait d'Union, Berne

S M P · P S L

*Schweizer Milchproduzenten  
Producteurs Suisses de Lait  
Produttori Svizzeri di Latte  
Producents Svizzers da Latg*

Weststrasse 10  
Case postale  
CH-3000 Berne 6

Téléphone 031 359 51 11  
Télécopie 031 359 58 51  
psl@swissmilk.ch  
www.swissmilk.ch

swissmilk

